

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3077

11 novembre 2015

SOMMAIRE

CPI Atlantis TopCo S.à.r.l.	147662	Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l.	147654
Decrow Capital S.A.	147696	Red Horse I S.à r.l.	147655
Guardian Europe Financial Services S.A. ...	147659	Resilux Invest S.A.	147656
KPI Retail Property 20 S.à r.l.	147666	Restaurant Holding S.à r.l.	147650
Pamire International S.A.	147651	Ridge Way Spf S.A.	147656
Partridge S.A.	147654	RoCo Investment S.à r.l.	147654
PB Investments S.A.	147652	Royal Antibes S.A.	147656
Pestana International Holdings S.A.	147656	RREP Luxembourg S.à r.l.	147655
PétoVan S.A.	147650	Sorbholding S.A.	147657
PIE 6 S.A.	147653	Target LuxCo S.à.r.l.	147657
Pillar Securitisation S.à r.l.	147655	THOMAS & PIRON GROUPE (Luxembourg) SA	147650
Platina Nimbus S.à r.l.	147654	THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A.	147650
Plotin Holding SPF S.A.	147653	United Investments I S.A.	147666
Pneu Investments S.A.	147653	Universal 1 Alternative Management S.à r.l.	147658
Poeldijk S.à r.l.	147651	Valtec S.A. SICAR	147666
Prestige Limousine S.à.r.l.	147651	VB (Luxembourg) S.à r.l.	147696
Prima Private Equity S.A.	147651	VDI A.G.	147696
Prima Private Equity S.A.	147651	VF Finance s.à r.l.	147650
Prima Private Equity S.A.	147652	Villa Club S. à r.l.	147696
Printronix Luxembourg S.à r.l.	147652	Vinci Real Estate Management	147665
Prioress S.à r.l.	147652	Ynos Invest S.A.	147657
Pro ImmoBilia s.à.r.l.	147653	Yubelee Acquisitions S.à r.l.	147657
Promopharm S.A.	147650		
PSB Investments S.A.	147653		
Raidho SICAV	147655		

Promopharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 57.445.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157589/9.

(150173481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

PétoVan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 102.648.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015157562/10.

(150173083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

THOMAS & PIRON GROUPE (Luxembourg) SA, Société Anonyme,**(anc. THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157678/10.

(150173390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Restaurant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Restaurant Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015158157/11.

(150173878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

VF Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.676.

Le Bilan consolidé de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.

VF Finance S.à.r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015157698/14.

(150173540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Prestige Limousine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.529.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015158121/9.
(150173823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Prima Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 150.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMA PRIVATE EQUITY S.A.

Référence de publication: 2015158134/10.

(150173727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Prima Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 150.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMA PRIVATE EQUITY S.A.

Référence de publication: 2015158135/10.

(150173728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pamire International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 150.608.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Pour compte de Pamire International S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015158124/12.

(150173992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Poeldijk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 192.500.

Résolutions prises par le Conseil de gérance de Poeldijk S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015158120/13.

(150174281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Prima Private Equity S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 150.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMA PRIVATE EQUITY S.A.
Référence de publication: 2015158136/10.
(150173729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Prioress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 192.670.

Résolutions prises par le Conseil de gérance de Prioress S.à r.l. avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature
Mandataire
Référence de publication: 2015158138/13.
(150174286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Printronix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 908.960,00.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.464.

Veillez noter que la société PRINTRONIX LUXEMBOURG S.à r.l. ne compte qu'un associé unique, à savoir:

Printronix Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B115354, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et détenant 22 724 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2015.
Certifié sincère et conforme
PRINTRONIX LUXEMBOURG S.à r.l.
Référence de publication: 2015158137/15.
(150174534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

PB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 106.404.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 7 septembre 2015 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société
PB Investments S.A.*

- Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, a été nommé le Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PB Investments S.A.
Un mandataire
Référence de publication: 2015158127/16.
(150174508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 61.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015158132/9.
(150174217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Plotin Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 146.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015158131/10.
(150172936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pro Immobilia s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 6, Haenerecht.
R.C.S. Luxembourg B 94.227.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158140/10.

(150173978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

PSB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.427.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de remplacer l'adresse professionnelle de Monsieur Flavio BORRI du: rue Daubin, 22 - 1203 Genève par l'adresse suivante: 20, Quai Gustave Ador - 1207 Genève».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PSB INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015158143/12.

(150174213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

PIE 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 152.590.

Extrait de la résolution prise par les actionnaires en date du 07 mai 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2015.

Pour PIE 6 S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2015158129/13.

(150173926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Partridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 81.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158125/9.

(150174141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

RoCo Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 168.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015158162/11.

(150173834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Platina Nimbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 139.963.

Rectificatif du dépôt initial numéro L150171696 déposé le 22/09/2015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Platina Nimbus S.à r.l.

Représenté par M. Gilles Duroy

Gérant

Référence de publication: 2015158119/14.

(150173578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.236.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 4 Septembre 2015

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de Recurrent Energy Lux Euro Finance S.à r.l. (la Société) en date du 4 Septembre 2015 que l'associé unique a décidé:

(i) d'approuver la démission de Mr. Stephen Finno de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 4 Septembre 2015; et

(ii) de nommer Mr. Joshua A. Goldstein, ayant son adresse professionnelle au 300, California Street, 7th Floor, San Francisco, CA 94104, USA, en tant que gérant A de la Société avec effet au 4 Septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour la société

Recurrent Lux Euro Finance S.à r.l.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015158152/20.

(150174579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

RREP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.029.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015158173/10.

(150173816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Raidho SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.514.

Le conseil d'administration a pris la décision de coopter Mr Gueorgui Gotzev avec adresse professionnelle au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur, en remplacement de Mr Marco Sagramoso, avec effet le 06 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 05 août 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015158163/13.

(150174123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Red Horse I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.237.

EXTRAIT

Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 15 août 2015 de son mandat de gérant de la société RED HORSE I S.A.R.L sous forme de Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185 237 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2015158166/15.

(150174071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pillar Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.031.

EXTRAIT

La Société est informée de la nouvelle adresse de son associé, Stichting Pillar Securitisation:
Barbara Strozziilaan 101
1083 HN Amsterdam
The Netherlands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015158118/16.

(150174414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Royal Antibes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015158161/9.
(150174381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Resilux Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 199.321.

Par la présente lettre, nous vous prions de bien vouloir noter que nous résilions, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation entre votre société et la nôtre, 10, rue des Capucins L-1313 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.
Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H
Myriam Francq
Gérante

Référence de publication: 2015158170/12.
(150174205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Ridge Way Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 67.650.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 Septembre 2015.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015158172/14.
(150174369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pestana International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 17.673.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 Juillet 2015:

Les mandats des Administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020, à savoir:

- Dionisio Pestana, 55 rua Imperatriz Da Amelia, 9004-513 Funchal, Madeira, Portugal
- José Theotónio, 1, Largo Antonio Nobre 9004-531, Funchal, Madeira, Portugal
- Hermanus R.W. Troskie, 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- Chiara Deceglie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Les mandats du réviseur d'entreprise agréé et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016, à savoir:

- L'Alliance Révision S.à r.l., 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015158116/19.
(150174075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Yubelee Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157711/10.

(150173253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Ynos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 113.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015157712/10.

(150173258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Sorbholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.079.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015158193/14.

(150174367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Target LuxCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.524,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 193.693.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 21 septembre 2015
(l'«Associé Unique»)*

L'Associé Unique accepte la démission de Danielle Delnoije en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2015.

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 1^{er} octobre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

- Lara Nasato née le 1^{er} mars 1984 à Montebelluna (TV), Italie, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015157669/20.

(150173311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Universal 1 Alternative Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 191.484.

Im Jahr zweitausendfünfzehn, am vierten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler, eingetragen unter der Nummer B 75.014 im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (R.C.S. Luxembourg),

hier vertreten durch Herrn Rainer Krenz, berufsansässig in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler,

handelnd auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche in Grevenmacher, am 30. Oktober 2015 ausgestellt wurde,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht um Folgendes zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) „Universal 1 Alternative Management S.à r.l.“, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

Eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 191.484, gegründet gemäß einer notariellen Gründungsurkunde, aufgenommen vor Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtswohnsitz in Sassenheim (Sanem), am 22. Oktober 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 27. November 2014, Nummer 3593.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt zu handeln anstelle einer Gesellschafterversammlung der Gesellschaft und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin nimmt das Rücktrittsschreiben und den Rücktritt des nachfolgenden Geschäftsführungsmitglieds mit Wirkung zum 4. November 2015 zur Kenntnis, namentlich:

- Frau Eva HARTMANN, geboren am 11. Juli 1975 in Böblingen (Deutschland), beruflich ansässig in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Frau Eva HARTMANN, vorgenannt, für die Dauer ihrer Amtszeit vom 22. Oktober 2014 bis zum 4. November 2015 als Geschäftsführungsmitglied zu entlasten (quitus) und verpflichtet sich, die Entlastung im Rahmen der kommenden Beschlussfassung über den Jahresabschluss 2015 zu bestätigen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt nachfolgendes Geschäftsführungsmitglied mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit zu bestellen, namentlich:

- Herrn Stefan ROCKEL, geboren am 14. März 1964 in Maar, jetzt Lauterbach/Hessen (Deutschland), beruflich ansässig in L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Zweck der Gesellschaft zu ändern.

Ferner zu dieser Änderung des Zwecks der Gesellschaft beschließt die alleinige Gesellschafterin Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu fassen:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft wird als Komplementärin (associé gérant commandité) der folgenden Kommanditgesellschaften (société en commandite simple) fungieren, welche unter den Namen „BAYVK Immobilien-Dachfonds 1“, und „BAYVK II-Fonds“ gegründet wurden und als Investmentgesellschaften mit variablem Kapital - spezialisierte Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) unter dem Gesetz von 2007 reguliert sind.

Die Gesellschaft soll alle Tätigkeiten ausführen, die mit ihrer Stellung als Komplementärin der vorbezeichneten Gesellschaften zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Tätigkeiten ausüben, die sie für die Erfüllung ihres Zwecks als nützlich erachtet und die im Einklang mit dem Gesetz von 1915 und dem Gesetz von 2007 stehen.“

147659

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Entgelte und Ausgaben, in welcher Form auch immer, welche von der Gesellschaft in Folge der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf zirka eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde an dem am Anfang des Dokumentes erwähnten Tag in Grevenmacher aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen wurde, wurde es von der besagten erschienenen Person gemeinsam mit Uns dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Krenz und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 novembre 2015. Relation: GAC/2015/9419. Reçu soixante-quinze euros (75,00.- €).

Le Receveur (signé): Schlink.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 6. November 2015.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2015180911/72.

(150201211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of Guardian Europe Financial Services S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at Atrium Business Park, Extimus Building, 19, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 62.662 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on 12 January 1998, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 264 of 22 April 1998 and lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 29 July 2015, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2891 of 20 October 2015.

The meeting is presided by Mr. Oliver KIRK, employee, with professional address in Bertrange.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora GIBERT, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting also elects as scrutineer Mr. Oliver KIRK prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II.- As shown in the attendance list, all the 1,390,036 (one million three hundred ninety thousand and thirty-six) shares with a par value of EUR 24.79 (twenty-four Euros and seventy-nine cents), all fully subscribed and entirely paid-up, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of notice right;
2. Approval of the acquisition by the Company of 651,645 (six hundred fifty-one thousand six hundred forty-five) shares of the Company held by Guardian Industries Rayong Co Ltd;
3. Reduction, within the scope of article 49-3 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, of the share capital of the Company by way of the redemption and subsequent cancellation of 651,645 (six hundred fifty-one thousand six hundred forty-five) shares of the Company;
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Association; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to approve the acquisition by the Company on 29 October 2015 of 651,645 (six hundred fifty-one thousand six hundred forty-five) shares of the Company (the “Shares Redemption”) held by Guardian Industries Rayong Co Ltd., a company incorporated under the laws of Thailand, having its registered office at 116 3003, Tambon Nonglajok, Amph Bankekal, Rayong 21 120, Thailand, for a total redemption price of EUR 19,106,231.40 (nineteen million one hundred six thousand two hundred thirty-one Euros and forty cents), corresponding to a price of EUR 29.32 per share and being the agreed fair market value of the redeemed shares (the “Redemption Price”).

It is acknowledged in view of interim statement of accounts as at 27th October 2015 that the Company has sufficient distributable reserves within the meaning of article 72-1 of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the “Law”), in order to pay the amount of the Redemption Price being in excess of the nominal value of 651,645 (six hundred fifty-one thousand six hundred forty-five) shares.

Guardian Glass Espana Central Vidriera, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at E-01400 Llodio/Alava, 36, C. José Matia, and Guardian Llodio Uno S.L., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at E-01400 Llodio/Alava, 36, C. José Matia, agree to waive any right they may have as shareholders of the Company to the redemption of their shares.

Third resolution:

It is unanimously resolved to decrease, within the scope of article 49-3 of the Law, the share capital of the Company from its current amount of EUR 34,458,992.44 (thirty-four million four hundred fifty eight thousand nine hundred ninety two euro and forty-four cents) to an amount of EUR 18,304,712.89 (eighteen million three hundred four thousand seven hundred twelve Euros and eighty-nine cents), by way of the Share Redemption and subsequent cancellation of 651,645 (six hundred fifty-one thousand six hundred forty-five) shares of the Company.

All powers are granted to the board of directors in order to carry out these operations, in the forms and conditions required by Law.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of association to read now as follows:

“ **Art. 5. (Paragraph 1).** The capital is fixed at eighteen million three hundred four thousand seven hundred twelve Euros and eighty-nine cents (EUR 18,304,712.89), represented by seven hundred thirty-eight thousand three hundred ninety-one (738,391) shares with a par value of twenty-four euro and seventy-nine cents (EUR 24.79) each, fully paid up.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about EUR 3,000.- (three thousand Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the board signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trois novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue:

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Guardian Europe Financial Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park, Extimus Building, 19, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.662

(la «Société»), constituée par un acte notarié reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 264 du 22 avril 1998 et dernièrement modifié par un acte notarié reçu par le notaire soussigné le 29 juillet 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2891 du 20 octobre 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Oliver KIRK, employé, résidant professionnellement à Bertrange.

Le président nomme comme secrétaire Madame Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit également comme scrutateur Monsieur Olivier KIRK prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-après annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que, toutes les 1.390.036 (un million trois cent quatre-vingt-dix mille trente-six) actions d'une valeur nominale de 24,79 EUR (vingt-quatre euros soixante-dix-neuf centimes), ayant toutes été souscrites et intégralement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent avoir été dûment informés préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l'acquisition par la Société de 651.645 (six cent cinquante et un mille six cent quarante-cinq) actions de la Société détenues par Guardian Industries Rayong Co Ltd;
3. Réduction du capital social de la Société, dans le cadre d'application de l'article 49-3 de la loi sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, au moyen du rachat et de l'annulation subséquente de 651.645 (six cent cinquante et un mille six cent quarante-cinq) actions de la Société;
4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait dû leur être envoyée préalablement à cette assemblée; les actionnaires reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués, et par conséquent, acceptent de délibérer et voter sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Il est, de plus, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été tenu à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant pour les mettre en mesure d'examiner avec attention chacun de ces documents.

Seconde résolution:

Il est unanimement décidé d'approuver l'acquisition par la Société, en date du 29 octobre 2015, de 651.645 (six cent cinquante et un mille six cent quarante-cinq) actions de la Société (le «Rachat d'Actions») détenues par Guardian Industries Rayong Co Ltd., une société de droit thaïlandais, ayant son siège social au 116 3003, Tambon Nonglaloek, Amph Bankekal, Rayong 21120, Thaïlande, pour un prix total de rachat de 19.106.231,40 EUR (dix-neuf millions cent six mille deux cent trente et un euros et quarante centimes), correspondant à un prix de EUR 29,32 (vingt-neuf euros et trente-deux centimes) par action et étant la valeur de marché des actions (le «Prix de Rachat»).

Il est reconnu, au vu des comptes intérimaires datés du 27 octobre 2015, que la Société a suffisamment de réserves distribuables au sens des dispositions de l'article 72-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), afin de procéder au paiement du montant du Prix de Rachat excédant la valeur nominale de 651.645 (six cent cinquante et un mille six cent quarante-cinq) actions.

Il est noté que Guardian Glass Espana Central Vidriera, S.L., une société de droit espagnole, ayant son siège social au E-01400 Llodio/Alava, 36, C. José Matia, et Guardian Llodio Uno S.L., une société de droit espagnole, ayant son siège social au E-01400 Llodio/Alava, 36, C. José Matia, consentent à renoncer à tout droit qu'ils pourraient avoir en tant qu'actionnaires de la Société afin de faire racheter leurs actions.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de réduire le capital social, dans le cadre de l'application de l'article 49-3 de la Loi, de son montant actuel de EUR 34.458.992,44 (trente-quatre millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et quarante-quatre centimes) à 18.304.712,89 EUR (dix-huit millions trois cent quatre mille sept cent douze euros et quatre-vingt-neuf centimes), au moyen du Rachat d'Actions et de l'annulation subséquente de 651.645 (six cent cinquante et un mille six cent quarante-cinq) actions de la Société.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions requises par la loi.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à dix-huit millions trois cent quatre mille sept cent douze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 18.304.712,89), représenté par sept cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-onze (738.391) actions, avec une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, entièrement libérées.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa réduction de capital, s'élève à environ EUR 3.000,- (trois mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, le jour mentionné en tête des présentes.

Et après lecture aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: O. KIRK, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 novembre 2015. 1LAC/2015/34809. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015179794/168.

(150199786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

CPI Atlantis TopCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.395.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-seventh day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CPI Atlantis Super TopCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.513 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Brian Gillot, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney granted on 26 October 2015.

The above power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of CPI Atlantis Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.395, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 16 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2007, number 2260 (hereinafter the "Company").

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company declares and requests the notary to record that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the merger by absorption of the Company, together with CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l., by its fully owned subsidiary CPI Atlantis S.à r.l.;

2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then declares and requests the notary to record the following resolutions:

First resolution

WHEREAS the Company, together with its fully owned subsidiary CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Kirchberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.514, as absorbed companies (together, the "Absorbed Companies"), and CPI Atlantis S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.209, as absorbing company (the "Absorbing Company", together with the Absorbed Company hereinafter referred to as the "Merging Companies") entered into a joint merger proposal in the presence of the Sole Shareholder (the "Merger Project") which was published, in compliance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 September 2015, number 2635, whereby the Absorbing Company shall acquire by way of universal succession all the assets and liabilities of the Absorbed Companies (the "Merger").

WHEREAS, in accordance with article 267 paragraph (1) of the Law, the following documents were made available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company as of 26 September 2015:

- the Merger Project; and
- the annual accounts and the management reports of each of the Merging Companies for the last three (3) years.

WHEREAS, in accordance with articles 265 (3), 266 (5) and 267 (1) of the Law and pursuant to the attached power of attorney, the Sole Shareholder of the Company has waived its rights of inspection of items (i) to (iii) below. The following documents have thus not been produced and made available for inspection:

- (i) up-to-date interim financial statements of the Company;
- (ii) a report in writing by the board of managers of the Company explaining and justifying the legal and economic aspects of the Merger Project; and
- (iii) an examination and a report in writing by the one or more independent experts to be designated by the board of managers of the Company with regard to the Merger Project.

WHEREAS, the Merger will have the following ipso jure consequences as of the Effective Date (as defined below):

- the Absorbing Company shall acquire, as a result of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Companies by way of universal succession;
- the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations of the Absorbed Companies towards third parties. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto;
- the Absorbing Company will continue to perform the obligations of the Absorbed Companies under any agreements to which the latter are a party;
- any claims and debts existing as at the Effective Date between the Merging Companies are cancelled upon the completion of the Merger;
- the Merger will entail the transfer by the Absorbed Companies of all their assets and liabilities, without exception, to the Absorbing Company, so that the Absorbed Companies shall be dissolved without liquidation after the completion of the Merger;
- the mandates of the current managers of the Absorbed Companies will come to an end;
- the books and records of the Absorbed Companies will be kept at the registered office of the Absorbing Company in accordance with applicable laws;
- as a result of the Merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their shares shall be cancelled;
- the Sole Shareholder will become the new sole shareholder of the Absorbing Company.

WHEREAS, the Sole Shareholder notes that as of 1 July 2015, all operations and transactions of the Absorbed Companies shall be considered for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

WHEREAS, the Sole Shareholder notes that the effective date of the Merger between the Merging Companies shall be the date of the present resolutions of the Sole Shareholder of the Company approving the Merger and those of the sole shareholders of the other Merging Companies (the "Effective Date") while towards third parties it shall be the date of the publication of such resolutions in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THEREFORE, the Sole Shareholder resolves to approve the Merger and the related Merger Project.

The undersigned notary declares having verified the compliance with the conditions enumerated in article 257 and following of the Law and states that the Merger has been decided in compliance with the provisions of the legal requirements.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

CPI Atlantis Super Topco S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 131.513 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Monsieur Brian Gillot, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de CPI Atlantis Topco S.à r.l. une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 131.395, constituée suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 août 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 octobre 2007, numéro 2260 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion par absorption de la Société et de CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l. par CPI Atlantis S.à r.l., filiale entièrement détenue par la Société;

2. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

ATTENDU QUE la Société, ainsi que CPI Atlantis Property Trader Topco S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131.514, en tant que sociétés absorbées (les «Sociétés Absorbées»), et CPI Atlantis S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.209 («la Société Absorbante», désignées ci-après ensemble comme les «Sociétés Fusionnantes») ont conclu un projet commun de fusion en présence de l'Associé Unique (le «Projet de Fusion») lequel a été publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 septembre 2015, numéro 2635, selon lequel la Société Absorbante recevra par voie de transmission universelle, l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées (la «Fusion»).

ATTENDU QUE conformément à l'article 267 paragraphe (1) de la Loi, les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé Unique pour vérification au siège social de la Société à partir du 26 septembre 2015:

- le Projet de Fusion; et

- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois (3) derniers exercices des Sociétés Fusionnantes.

ATTENDU QUE conformément aux articles 265 paragraphe (3), 266 paragraphe (5) and 267 paragraphe (1) de la Loi et selon ladite procuration attachée, l'Associé Unique de la Société a renoncé à son droit d'examiner les éléments (i) à (iii) ci-dessous. Les documents suivants n'ont donc pas été produits et mis à disposition pour examen:

(i) les états financiers intérimaires à jour de la Société;

(ii) un rapport écrit par le conseil de gérance de la Société expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques du Projet de Fusion; et

(iii) un examen et un rapport écrit par un ou plusieurs experts indépendants désignés par le conseil de gérance de la Société à l'égard du Projet de Fusion.

ATTENDU QUE la fusion aura de plein droit les conséquences suivantes à compter de la Date Effective:

- La Société Absorbante recevra, en conséquence de la Fusion, l'ensemble des actions et passifs des Sociétés Absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine;

- La Société Absorbante sera subrogée dans l'ensemble des droits et des obligations des Sociétés Absorbées vis-à-vis des tiers. Les droits et créances compris dans l'actif des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante, avec l'ensemble des sûretés réelles et/ou personnelles y attachées;

- La Société Absorbante exécutera les obligations des Sociétés Absorbées nées de contrats auxquelles elles sont parties;

- Les créances et dettes existant au jour de la Date Effective entre les Sociétés Fusionnantes sont annulées à la réalisation de la Fusion;

- La Fusion entraînera le transfert, par les Sociétés Absorbées, de l'ensemble de leurs actifs et passifs, sans exception, au bénéfice de la Société Absorbante, ayant pour effet que les Sociétés Absorbées seront dissoutes sans être liquidées à la réalisation de la Fusion;

- Les mandats des gérants des Sociétés Absorbées prendront fin;

- Les documents et registres sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante selon les lois applicables;

- En conséquence de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et les parts sociales émises par cette dernière seront annulées;

- L'Associé Unique deviendra le nouvel associé unique des Sociétés Absorbées.

ATTENDU QUE, l'Associé Unique prend acte qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, l'ensemble des opérations et des transactions des Sociétés Absorbées sont considérées, d'un point de vue comptable et fiscale, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante.

ATTENDU QUE l'Associé Unique prend acte que la Fusion entre Sociétés Fusionnantes sera effective à compter de la date des présentes résolutions de l'Associé Unique de la Société approuvant ladite Fusion et de celles des associés uniques des autres Sociétés Fusionnantes (la «Date Effective») tandis que vis-à-vis des tiers la Fusion sera effective à compter de la date de publication des dites résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

PAR CONSEQUENT, l'Associé Unique décide d'approuver la Fusion et le Projet de Fusion échéant.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la validité des dispositions juridiques et formalités exigées par l'article 257 et suivants de la Loi et certifie que la fusion a été réalisée conformément aux exigences légales.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: B. GILLOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34259. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178997/177.

(150199460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.911.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, de son poste d'administrateur, de la société MALIBARO SA SPF avec effet au 10 février 2015. Il décide de procéder par cooptation à la nomination, avec effet à cette même date, de la société AMBRYM INVESTMENT SA représentée par Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7 et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B194.886 Ce mandat d'administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

La présente décision sera confirmée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015158270/16.

(150174315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

United Investments I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157689/9.

(150173282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Valtec S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 septembre 2015

Le mandat de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, avec siège social au 89A, Pafbruch, L - 8308 Capellen, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé est renouvelé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Septembre 2015.

VALTEC S.A. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2015157691/15.

(150173419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

KPI Retail Property 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.060.

CANDLEPOWER INVESTMENTS B.V.

société à responsabilité limitée

Registered Office: Schiphol Boulevard 231,

1118 BH Schiphol, the Netherlands

Dutch Trade Register 33273041

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of October.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) KPI RETAIL PROPERTY 20 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.060 (the "Absorbing Company"),

here represented by Ms Séverine HACKEL, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of Retail Property 20 S.à r.l. (the «Board of Managers 1»), pursuant to a resolution taken by Board of Managers 1 on 28 October 2015 (the «Resolution 1»), and

2) Candlepower Investments B.V., a private limited liability company under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat at Amsterdam, the Netherlands and having its registered office address at Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, the Netherlands, registered with the trade register in the Netherlands under number 33273041 (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company the "Merging Companies"),

duly represented by Ms Séverine HACKEL, prenamed, acting as the representative of the board of managers of Candlepower Investments B.V. (the «Board of Managers 2»), pursuant to a resolution taken by the Board of Managers 2 on 29 October 2015 (the «Resolution 2»).

Hereinafter, the Resolution 1 and the Resolution 2 are collectively referred to as the «Resolutions».

The said Resolutions, initialed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the common terms of cross border merger which the Merging Companies, acting through their board of managers declare to draw up the following:

**COMMON DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGER
(THE «DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGER»)**

1. The companies involved in the cross-border merger. The Merging Companies intend to proceed with the cross-border merger by absorption of the Absorbed Company (as company ceasing to exist) by the Absorbing Company (as acquiring company) (the “Cross-Border Merger”) in accordance with the provisions of these Draft Terms and the conditions foreseen by Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of 26 October 2005 on crossborder mergers of limited liability companies, as amended (the “Directive”), transposed into Luxembourg law in articles 278 and the following of Section XIV on mergers of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Luxembourg Law”) and into Netherlands law in Title 2.7 of the Dutch Civil Code (the “DCC”), more in particular article 2:308 paragraph 3 DCC and article 2:333b DCC up to and including article 2:333l DCC (the “Netherlands law”), pursuant to which all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company as a consequence of the Cross-Border Merger becoming effective.

1.1 The Absorbing Company

The Absorbing Company, KPI RETAIL PROPERTY 20 S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 114.060 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary having resided in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 December 2005, published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 856 dated 29 April 2006. The articles of association of the Absorbing Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 4 November 2012, published in the Mémorial n°88 dated 15 January 2013.

1.2 The Absorbed Company

The Absorbed Company, Candlepower Investments B.V., is a private limited liability company under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and having its registered office address at Schiphol Boulevard 231, 1118 BH, Schiphol, the Netherlands, registered with the trade register in the Netherlands under number 33273041.

Connection between the Merging Companies

At the moment of signing of these Draft Terms, the Absorbed Company has two shareholders:

- (i) the Absorbing Company, holding 20.700 shares A in the capital of the Absorbed Company; and
- (ii) KPI RETAIL PROPERTY 21 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 114.058, incorporated pursuant to a deed of Joseph ELVINGER, notary having resided in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 December 2005, published in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 856 dated 29 April 2006, holding 2,300 shares B in the capital of the Absorbed Company (“KPI 21” and jointly with the Absorbing Company: “Current Shareholders”).

At the moment of signing of these Draft Terms, the Current Shareholders are preparing a legal merger between the Absorbing Company (as acquiring company) and KPI 21 (as company ceasing to exist) (“KPI Merger”), pursuant to which the Absorbing Company will acquire all assets and liabilities of KPI 21 as a consequence of the KPI Merger becoming effective.

The KPI Merger will become effective before:

- (i) the resolution of the general meeting of shareholders of the Absorbed Company (“General Meeting Absorbed Company”);
- (ii) the meeting of holders of shares A of the Absorbed Company (“Class A Meeting Absorbed Company”); and
- (iii) the meeting of holders of shares B of the Absorbed Company (“Class B Meeting Absorbed Company” and jointly with the General Meeting Absorbed Company and Class A Meeting Absorbed Company: “Meetings Absorbed Company”), will be held. As per the moment the Meetings Absorbed Company will be held, the Absorbing Company will be the sole shareholder of the Absorbed Company.

2. The Absorbing Company following the Cross-Border Merger. Following the Cross-Border Merger, the Absorbing Company will continue to exist under the name of KPI Retail Property 20 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 114.060.

The Absorbing Company’s articles of association, inserted herein in Annex 1, will remain in effect and will not be amended pursuant to the Cross-Border Merger.

3. Background, procedure and effects of the Cross-Border Merger.

3.1 Background

The Merging Companies are both part of the same group. The Merging Companies are holding companies and do not have any employees.

3.2 Procedure

The board of managers of the Absorbing Company has approved the Draft Terms on 28 October 2015.

It is noted, that the Current Shareholders contemplate to, as it is permitted by Luxembourg Law and Netherland Law, to waive:

- (i) the obligation to draw up a merger report by the board of managers of the Absorbing Company;
- (ii) the obligation to draw up a merger report by the board of managers of the Absorbed Company; and
- (iii) the obligation of the boards of managers of the Merging Companies to provide any further information to the General Meeting Absorbed Company and the Absorbing Company should material changes occur in the assets and liabilities of the Merging Companies that have influenced the statements contained in the Draft Terms after these were executed.

As the Absorbing Company holds all issued shares in the capital of the Absorbed Company at the moment the Meetings Absorbed Company are held and on the moment the Cross-Border Merger becomes effective from a legal perspective, in accordance with Luxembourg and Netherlands Law, there is no obligation to have the present Draft Terms reviewed by an independent expert.

It is contemplated, that a general meeting of shareholders of the Absorbing Company will be held before the end of the year 2015 in order to approve the Draft Terms and to decide on the absorption of the Absorbed Company (the “Absorbing Company EGM”).

There are no intellectual property rights or real estate properties in the assets of the Merging Companies nor are there any other rights in rem.

3.3 Legal effects

The Absorbing Company will acquire, as a result of the Cross-Border Merger becoming effective, all assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal transfer of title of succession.

As of the Effective Date (as defined in section 4.1 below), the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred by way of universal transfer of title of succession to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached hereto.

The Absorbing Company will continue as of the Effective Date to perform the obligations of the Absorbed Company under any agreements to which the latter is a party.

Any claims and debts existing as at the Effective Date (as defined in section 4.1 below), between the Absorbing Company and the Absorbed Company are cancelled or extinguish by debt amalgamation upon the Cross-Border Merger becoming effective.

The Cross-Border Merger will entail the transfer by way of universal transfer of title of succession by the Absorbed Company of all its assets and liabilities, without exception, to the Absorbing Company, so that the Absorbed Company shall be dissolved without liquidation and struck-off the trade register in the Netherlands upon completion of the Cross-Border Merger.

The mandates of the current managers of the Absorbed Company will come to an end as of the Effective Date.

The book and records of the Absorbed Company will be kept at the registered office of the Absorbing Company in accordance with applicable laws.

As a result of the Cross-Border Merger becoming effective, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cease to exist.

4. Effective Date and Accounting Date.

4.1 Effective Date of the Cross-Border Merger

The Cross-Border Merger will become effective between the Merging Companies and with respect to third parties at the date of publication of the minutes of Absorbing Company EGM in the Mémorial (the “Effective Date”). Such publication can only take place once the formalities foreseen by article 271 of the Luxembourg Law have been complied with (i.e. the issuance of the notarial certificate), in accordance with the terms of article 273ter of the Luxembourg Law and after a Cross-Border Pre-Merger Certificate with respect to the Absorbed Company is issued by a Dutch civil-law notary and delivered to the Absorbing Company. As of the Effective Date, the ownership of all assets and liabilities of the Absorbed Company will be transferred to the Absorbing Company.

4.2 Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated from an accounting point of view as being carried out on behalf of the Absorbing Company

As from 1 October 2015, all operations and transactions of the Absorbed Company shall be considered, from an accounting point of view, as being carried out on behalf of the Absorbing Company (the “Accounting Date”).

5. Valuation of the Cross-Border Merger. The Draft Terms have been established based on:

- the balance sheet of the Absorbing Company dated 30 September 2015; and
- the balance sheet of the Absorbed Company dated 30 September 2015.

The transfer of the Absorbed Company's assets and liabilities to the Absorbing Company will be recorded in the accounts of the Absorbing Company at their book value, with effect as of the Accounting Date.

Based on the balance sheet of 30 September 2015 the following assets will be transferred to the Absorbing Company at their book value:

- Trade debtors: EUR 95,988;
- Cash and cash equivalents with Aareal Bank A.G.: EUR 4,361;
- Cash and cash equivalents with ABN Amro Bank N.V.: EUR 4,436.

Based on the balance sheet of 30 September 2015 the following liabilities will be transferred to the Absorbing Company at their book value:

- Trade creditors: EUR 169,916;
- Other liabilities: EUR 141,014;
- Accrued administration expenses: EUR 25,650;
- Accrued tax advisor fee: EUR 22,035.

6. Effects of the Cross-Border Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company. Goodwill:

The Cross-Border Merger will have no influence on the goodwill of the Absorbing Company.

Distributable reserves:

The Cross-Border Merger will have no influence on the distributable reserves of the Absorbing Company.

7. Absence of remuneration of the Cross-Border Merger. As per the moment the Meetings Absorbed Company will be held, the Absorbing Company will be the sole shareholder of the Absorbed Company.

The Absorbing Company commits to remain the sole shareholder of the Absorbed Company until the Effective Date. Moreover, no shares will be issued by the Absorbing Company upon the Cross-Border Merger becoming effective. Consequently, the requirements of the Netherland Law, more in particular the requirements of article 2:312 paragraph g DCC to provide information on the transfer of shareholdership of the Absorbed Company or the issuance of newly issued shares in the Absorbing Company do not apply.

The assets and liabilities of the Absorbed Company will be transferred to the Absorbing Company, which will not issue new shares or increase its corporate share capital in order to remunerate the contribution made. No cash payment (soulte) will be paid.

8. Proposal for the level of compensation of shareholders of the Absorbed Company. No compensation for shareholders of the Absorbed Company that vote against the proposal to effectuate the Cross-Border Merger is proposed, as it is not expected that the Absorbing Company will vote against the Cross-Border Merger at the moment the Meetings Absorbed are held.

9. Special rights for the shareholders or special advantages to the independent expert or members of the administrative, management, supervisory or controlling organs of either of the Merging Companies. No special rights shall be conferred by the Absorbing Company to the shareholders in the Absorbed Company, nor shall any special advantages be granted to members of the administrative, management, supervisory or controlling organs of the Merging Companies.

There are no securities issued other than the shares of the Merging Companies.

The Cross-Border Merger will not require the participation of an independent expert.

10. Rights and compensations at the expense of the Absorbing Company granted pursuant to article 2:320 DCC. As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights towards the Absorbed Company, no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Absorbing Company to anyone.

11. Special advantages granted to any member of the board of managers of the Merging Companies. No special advantages will be granted to any members of the board of managers of any of the Merging Companies.

12. Intentions with regard to the composition of the management board of the Absorbing Company after the Cross-Border Merger has become effective. There is no intention to change the composition of the management board of the Absorbing Company after the Cross-Border Merger has become effective.

The present composition is as follows:

Management board:

- BGP INVESTMENT S.à r.l., Manager A,
- Laurent HEILIGER, Manager A,
- Michel VAUCLAIR, Manager B,

- Stéphanie GRISIUS, Manager B

13. Employment. As the Merging Companies do not have any employees, the Cross-Border Merger has no labour law implications and will not have any effect on the employment. Furthermore, the activities of the Absorbed Company will be continued by the Absorbing Company.

As none of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the Member State of the European Union where it has its registered office, no employee participation arrangements as referred to in section 2:333k DCC and Article 261 (4) c) of the Luxembourg Law have to be made by the Absorbing Company.

14. Information regarding the Cross-Border Merger. The Cross-Border Merger will be subjected to the approval of the Absorbing Company EGM, which must be held at least one (1) month after the publication of the Draft Terms in the Mémorial.

The following documents shall be held available for inspection by the shareholders of the Absorbing Company at its registered office, at least thirty (30) days prior to the Absorbing Company EGM:

- the Draft Terms;
- the annual accounts and the manager's reports for the financial years 2012, 2013 and 2014 of the Absorbing Company and the annual accounts and the manager's reports for the financial years 2012, 2013 and 2014 of the Absorbed Company.

The shareholders of the Absorbing Company contemplate to renounce to require report of the board of managers on the Cross-Border Merger, as is permitted by Luxembourg Law.

15. Rights of creditors.

15.1 Opposition Rights under Netherland Law

As of the Effective Date, the creditors of the Absorbed Company shall become the creditors of the Absorbing Company.

The creditors of the Absorbed Company shall be entitled, within one month from the date of an announcement in a nationally distributed Dutch daily newspaper, stating that the Draft Terms and the documents mentioned in article 2:314 DCC have been filed with the Dutch trade register, to submit an application to the Court of Amsterdam, the Netherlands for a safeguard, all in accordance with article 2:316 DCC.

Opposition Rights of Creditors under Luxembourg Law

Creditors of the Absorbing Company, whose claims predate the Effective Date, notwithstanding any agreement to the contrary, may apply, within two (2) months of such Effective Date, to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the Absorbing Company is located and sitting as in commercial and urgent matters, to obtain adequate safeguards of collateral for any matured or unmatured debts, where they can be credibly demonstrate that due to the Cross-Border Merger, the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the Absorbing Company. The president of such chamber shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the financial situation of the company after the Cross-Border Merger. The Absorbing Company may cause the application to be turned down by paying the creditor, even if it is a term debt.

16. Conditions precedent. The proposed Cross-Border Merger remains subject to the following conditions:

- the Cross-Border Merger shall be approved by the Absorbing Company EGM; and
- the issuance of the Cross-Border Pre-Merger certificate by the Dutch civil-law notary.

The resolution to merger of the General Meeting Absorbed Company is subject to the approval of the Class A Meeting Absorbed Company and the Class B Meeting Absorbed Company.

17. Filing and Publication Formalities - Powers. The Merging Companies will, within the legal deadlines, complete the filing and publication formalities necessary or subsequent to the date hereof.

18. Costs. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Cross-Border Merger shall be borne by the Absorbing Company.

19. Address for Service. For the execution hereof, as well as the deeds or minutes which in relation hereto, the Merging Companies choose as their address for service their respective registered offices.

In accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Common Terms of Merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document has been read out to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) KPI RETAIL PROPERTY 20 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.060 (la «Société Absorbante»),

ici représentée par madame Séverine HACKEL, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de KPI Retail Property 20 S.à r.l. (le «Conseil de Gérance 1»), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil de Gérance 1 le 28 octobre 2015 (la «Résolution 1»); et

2) Candlepower Investments B.V., une société (private limited liability company), constituée et existant sous les lois des Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et ayant l'adresse de son siège réel à Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce des pays-Bas sous le numéro 33273041 (la «Société Absorbée», ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»),

ici représentée par Madame Séverine HACKEL, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil de gérance de Candlepower Investments B.V. (le «Conseil de Gérance 2»), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil de Gérance 2 le 29 October 2015 (la «Résolution 2»);

Ci-après, la Résolution 1 et la Résolution 2 sont collectivement dénommées les «Résolutions».

Les dites Résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes ont demandé le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion transfrontalière que les Sociétés Fusionnantes, agissant par leur conseil de gérance, déclarent établir comme suit:

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE (LE «PROJET DE FUSION»)

1. Les sociétés impliquées dans la fusion transfrontalière. Les Sociétés Fusionnantes sont convenues de procéder à la fusion transfrontalière par voie d'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la «Fusion Transfrontalière») en conformité avec les dispositions du Projet de Fusion et avec les conditions prévues par la directive 2005/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux, telle que modifiée (la «Directive»), transposée en droit luxembourgeois aux articles 278 et suivants de la Section XIV sur les fusions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»), et en droit néerlandais au Titre 2.7 du Code Civil Néerlandais (le «DCC») et plus particulièrement par les articles 2:308 alinéa 3 et 2:333b à 2:333i inclus du DCC (la «Loi Néerlandaise»), par lequel l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera transmis à la Société Absorbante.

1.1. La Société Absorbante

La Société Absorbante, KPI RETAIL PROPERTY 20 S.à r.l., est une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.060, en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié au journal officiel du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n° 856, le 29 avril 2006. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 novembre 2012, publié au Mémorial n° 88, le 15 janvier 2013.

1.2. La Société Absorbée

La Société Absorbée, Candlepower Investments B.V., est une société (private limited liability company), constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et ayant l'adresse de son siège réel à Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce des pays-Bas sous le numéro 33273041.

1.3. Liens entre les Sociétés Fusionnantes

Au jour de la signature du Projet de Fusion, la Société Absorbée a deux associés:

(i) La Société Absorbante, détenant 20.700 parts sociales de catégorie A dans le capital de la Société Absorbée; et

(ii) KPI Retail Property 21 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B11.058, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, ayant résidé à Luxembourg, en date du 30 décembre 2005, publié dans le journal officiel luxembourgeois Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations («le «Mémorial»), numéro 856 du 29 avril 2006, détenant 2.300 parts sociales de catégorie B dans le capital de la Société Absorbée. («KPI 21 et ensemble avec la Société Absorbante: «Associés Actuels»).

Au jour de la signature du Projet de Fusion, les Associés Actuels préparent également une fusion par absorption entre la Société Absorbante (en tant que société absorbante) et KPI 21 (en tant que société absorbée) («Fusion KPI»), et selon laquelle la Société Absorbante va acquérir l'ensemble des actifs et passifs de KPI21, en conséquence de la prise d'effet de la Fusion KPI.

La Fusion KPI deviendra effective avant que ne se tiennent:

- (i) L'assemblée générale des associés de la Société Absorbée («Assemblée Générale de la Société Absorbée»);
- (ii) L'assemblée des détenteurs des parts sociales de catégorie A de la Société Absorbée (Assemblée des parts sociales A de la Société Absorbée); et
- (iii) L'assemblée des détenteurs des parts sociales de catégorie B de la Société Absorbée (Assemblée des parts sociales B de la Société Absorbée) et ensemble avec l'Assemblée des parts sociales A de la Société Absorbée, «Assemblées de la Société Absorbée»).

Une fois que les Assemblées de la Société Absorbée auront été tenues, la Société Absorbante deviendra l'associé unique de la Société Absorbée.

2. La Société Absorbante suite à la Fusion Transfrontalière. A la suite de la réalisation de la Fusion Transfrontalière, la Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination KPI RETAIL PROPERTY 20 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.060.

Les statuts coordonnés de la Société Absorbante, attachés aux présentes à l'Annexe 1, resteront en vigueur et ne seront pas modifiés en conséquence de la Fusion Transfrontalière.

3. Contexte, procédure et effets de la Fusion Transfrontalière.

3.1. Contexte

Les Sociétés Fusionnantes appartiennent toutes les deux au même groupe. Les Sociétés Fusionnantes détiennent des sociétés et n'ont pas de salariés.

3.2. Procédure

La Fusion Transfrontalière ainsi que le présent Projet de Fusion ont été approuvés par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 28 octobre 2015.

Il est précisé que les Associés Actuels envisagent de renoncer, tel que cela est permis par la Loi Luxembourgeoise et la Loi Néerlandaise à:

- (i) L'obligation d'établir un rapport sur la fusion par le conseil de gérance de la Société Absorbante;
- (ii) L'obligation d'établir un rapport sur la fusion par le conseil de gérance de la Société Absorbée; et
- (iii) L'obligation pour les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes de transmettre aux assemblées générales de la Société Absorbante et de la Société Absorbée sur les changements importants affectant les actifs et passifs des Sociétés Fusionnantes qui pourraient avoir une influence sur les déclarations contenues dans le Projet de Fusion après que celui-ci ait été exécuté.

Etant donnée que la Société Absorbante détiendra l'intégralité des parts sociales de la Société Absorbée au moment où les Assemblées Générales de la Société Absorbée auront été tenues et au jour où la Fusion Transfrontalière sera devenue effective d'un point de vue légal, conformément à la Loi Luxembourgeoise et à la Loi Néerlandaise il n'y a aucune obligation relative à la vérification du Projet de Fusion.

Il est prévu qu'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante se tiendra avant la fin de l'année 2015 afin d'approuver le Projet de Fusion et de décider d'absorber la Société Absorbée (l'«AGE de la Société Absorbante»).

Il n'existe pas de droits de propriété intellectuelle ou de propriétés immobilières dans les actifs des Sociétés Fusionnantes, ni d'autres droits réels.

3.3. Effets juridiques

La Société Absorbante acquerra, sous l'effet de la Fusion Transfrontalière, tous les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée par voie de transmission universelle du patrimoine.

À partir de la Date de Réalisation (telle que définie à la section 4.1 ci-dessous), la Société Absorbante se subrogera dans l'intégralité des droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard des tiers. Les droits et créances compris dans les éléments d'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec la totalité des sûretés, qu'elles soient réelles ou personnelles, qui leur sont attachées.

La Société Absorbante poursuivra, à compter de la Date de Réalisation, l'exécution des obligations de la Société Absorbée en vertu de tous les contrats auxquels cette dernière est partie.

Toutes créances et dettes existant à la Date de Réalisation (telle que définie à la section 4.1 ci-dessous) entre la Société Absorbante et la Société Absorbée seront annulées lors de la réalisation de la Fusion Transfrontalière.

La Fusion Transfrontalière entraînera le transfert par la Société Absorbée de tous ses éléments d'actif et de passif, sans exception, à la Société Absorbante, de sorte que la Société Absorbée soit dissoute sans liquidation et radiée du registre détenu par le Registre des Sociétés maltais (Registrar of Companies), après la réalisation de la Fusion Transfrontalière.

Il sera mis un terme aux mandats des gérants actuels de la Société Absorbée à la Date de Réalisation.

Les livres et registres sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante conformément aux lois applicables.

Sous l'effet de la Fusion Transfrontalière, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les parts sociales émises par cette dernière seront annulées.

4. Date de Réalisation et Date d'Effet Comptable.

4.1. Date de Réalisation de la Fusion Transfrontalière

La Fusion Transfrontalière entrera en vigueur entre les Sociétés Fusionnantes et à l'égard des tiers à la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante (la «Date de Réalisation») au Mémorial. Cette publication ne pourra intervenir qu'une fois que les formalités requises par l'article 271 de la Loi Luxembourgeoise auront été accomplies (i.e. délivrance du certificat du notaire), conformément aux dispositions de l'article 273ter de la Loi Luxembourgeoise, et après qu'un Certificat Préalable à la Fusion Transfrontalière émis par le Registre des Sociétés à la Société Absorbée, est livré à la Société Absorbante.

A la Date de Réalisation, la propriété de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée sera transmise à la Société Absorbante.

4.2. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée devront être considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante

Toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} octobre 2015 (la «Date d'Effet Comptable»).

5. Évaluation de la Fusion Transfrontalière. Les modalités de la Fusion Transfrontalière ont été établies comme suit:

- pour la Société Absorbante, sur la base des comptes intérimaires du 30 septembre 2015;
- pour la Société Absorbée, sur la base des intérimaires du 30 septembre 2015.

Le transfert des actifs et des passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante sera enregistré dans les comptes de la Société Absorbante à leur valeur comptable, avec effet à la Date d'Effet Comptable.

Sur la base des comptes intérimaires datés au 30 septembre 2015, les actifs suivants seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur comptable:

- Créances clients: EUR 95,988;
- Avoirs en banque et équivalents (Aareal Bank A.G.): EUR 4,361;
- Avoirs en banque et équivalents (ABN Amro Bank N.V.): EUR 4,436.

Sur la base des comptes intérimaires datés au 30 septembre 2015, les passifs suivants seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur comptable:

- Dettes fournisseurs: EUR 169,916;
- Autres dettes: EUR 141,014;
- Provisions pour frais administratifs: EUR 25,650;
- Provisions pour frais de conseils fiscaux: EUR 22,035.

6. Effets de la fusion transfrontalière sur le goodwill et les réserves distribuables de la société absorbante. Goodwill:

La Fusion Transfrontalière n'aura pas d'influence sur le goodwill de la Société Absorbante.

Réserves distribuables:

La Fusion transfrontalière n'aura pas d'influence sur les réserves distribuables de la Société Absorbante.

7. Absence de rémunération de la Fusion Transfrontalière. Au jour de la date de tenue des Assemblées de la Société Absorbée, la Société Absorbante sera l'associé unique de la Société Absorbée.

La Société Absorbante s'engage à rester l'associé unique de la Société Absorbée jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion.

En outre, aucune part sociale ne sera émise par la Société Absorbante lors du transfert des actifs, droits, passifs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante. En conséquence, l'exigence de la Loi Néerlandaise et plus particulièrement en vertu de l'article 2:312 alinéa g) du DCC, de fournir des informations sur les nouvelles parts sociales émises de la Société Absorbante, ne s'applique pas.

Le patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera transféré à la Société Absorbante, sans que celle-ci n'émette de nouvelles parts sociales et n'augmente son capital social pour rémunérer l'apport ainsi effectué. Aucune soulte ne sera payée.

8. Proposition du niveau de rémunération des associés de la Société Absorbée. Aucune compensation n'est proposée pour les associés de la Société Absorbée qui auront voté contre la proposition d'effectuer la Fusion Transfrontalière, car il est peu probable que la Société Absorbante vote contre la fusion transfrontalière au moment où les Assemblées de la Société Absorbée seront tenues.

9. Droits spécifiques pour les associés ou avantages spécifiques pour l'expert indépendant ou les membres des organes d'administration, de gestion, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Aucun droit spécifique ne sera conféré par la Société Absorbante aux associés de la Société Absorbée, ni des avantages spécifiques accordés aux membres des organes d'administration, de gestion, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

Les Sociétés Fusionnantes n'ont émis d'autres titres que des parts sociales.

La Fusion Transfrontalière ne requerra pas la participation d'un expert indépendant.

10. Droits et aux frais de la Société Absorbante accordées conformément à l'article 2: 320 du DCC. Etant donné que personne, agissant, en toute autre qualité que celle d'associé, n'a de droits spéciaux à l'égard de la Société Absorbée, aucun droits ni compensations ne seront accordées aux frais de la Société Absorbante.

11. Avantages spécifiques attribués à tout membre des conseils de gestion des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage particulier ne sera attribué aux membres des conseils de gestion des Sociétés Fusionnantes.

12. Intentions concernant la composition du conseil de gestion de la Société Absorbante une fois la Fusion transfrontalière devenue effective. Il n'est pas envisagé de modifier la composition du conseil de gestion de la Société Absorbante une fois que la Fusion Transfrontalière sera devenue effective.

Son actuelle composition est la suivante:

Conseil de gestion:

- BGP INVESTMENT S.à r.l., gérant A,
- Laurent HEILIGER, gérant A,
- Michel VAUCLAIR, gérant B,
- Stéphanie GRISIUS, gérant B

13. Emploi. Comme les Sociétés Fusionnantes n'ont pas de salariés, la Fusion n'aura pas d'implications en termes de droit du travail et n'aura pas d'effet sur l'emploi. De plus, les activités de la Société Absorbée seront continuées par la Société Absorbante.

Comme aucune Société Fusionnante n'est soumise à des règles nationales relatives à la participation des salariés dans l'État membre de l'Union européenne où il a son siège, aucun régime de participation des employés visés à l'article 2: 333K du DCC et de l'article 261 (4) c) de la Loi Luxembourgeoise devra être faite par la Société Absorbante.

14. Informations concernant la Fusion Transfrontalière. La Fusion Transfrontalière sera soumise à l'approbation de l'AGE de la Société Absorbante, qui devra se tenir au moins un (1) mois après la publication du Projet de Fusion Transfrontalière au Mémorial et dans le journal officiel néerlandais.

Les documents suivants seront mis à la disposition des associés de la Société Absorbante pour consultation à son siège social au moins trente (30) jours avant la date de l'AGE de la Société Absorbante:

- le Projet de Fusion;
- les comptes annuels et les rapports de gestion des exercices sociaux 2012, 2013 et 2014 de la Société Absorbante et les comptes annuels et les rapports de gestion des exercices sociaux 2012, 2013 et 2014 de la Société Absorbée.

Les associés de la Société Absorbante envisagent de renoncer à demander un rapport du conseil de gestion sur la Fusion Transfrontalière, ainsi que leur permet la Loi Luxembourgeoise.

15. Droit des créanciers.

15.1 Droit d'opposition en vertu de la Loi Néerlandaise

A la Date de Réalisation, les créanciers de la Société Absorbée deviendront les créanciers de la Société Absorbante.

Les créanciers de la Société Absorbée seront habilités, dans le mois de la date d'une annonce dans un quotidien Néerlandais de diffusion nationale, indiquant que le Projet de Fusion et les documents mentionnés à l'article 2:314 du DCC ont été déposés auprès du Registre de Commerce Néerlandais, de soumettre une demande de garantie à la Cour d'Amsterdam, aux Pays-Bas conformément à l'article 2:316 du DCC.

15.2 Droit d'opposition des Créanciers en vertu de la Loi Luxembourgeoise

Les créanciers de la Société Absorbante, dont les créances sont antérieures à la Date de Réalisation, nonobstant toute convention contraire, peuvent, dans les deux (2) mois de cette Date de Réalisation, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement, dans le ressort duquel la Société Absorbante a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues au cas où ils peuvent démontrer de manière crédible que la Fusion Transfrontalière constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que ladite Société Absorbante ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Le président de la prédite chambre rejettera cette demande, si le créancier dispose déjà de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu de la situation financière de la société après la Fusion Transfrontalière. La Société Absorbante peut écarter cette demande en payant le créancier, même si la créance est à terme.

16. Conditions suspensives. La Fusion Transfrontalière envisagée demeure sous condition de réalisation des conditions suivantes:

- la Fusion Transfrontalière doit être approuvée par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante;
- la délivrance d'un certificat Préalable à la Fusion Transfrontalière par le Registre des Sociétés Néerlandais.

La décision de l'Assemblée de la Société Absorbée de fusionner, est soumise à l'approbation de l'Assemblée des parts sociales A de la Société Absorbée et de l'Assemblée des parts sociales B de la Société Absorbée.

17. Formalités de Dépôt et de Publicité - Pouvoirs. Les Sociétés Fusionnantes accompliront, dans les délais légaux, toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires ou consécutives à la réalisation des présentes.

18. Coûts. Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la Fusion Transfrontalière seront supportés par la Société Absorbante.

19. Election de domicile. Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Sociétés Fusionnantes font élection de domicile en leur siège social respectif.

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné atteste par les présentes l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25571. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Suit copie des statuts coordonnés de la société absorbante en annexe:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 20 S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), as well as by any shareholders' agreement between the partners, as such agreement may from time to time be amended or replaced (the «Shareholders' Agreement»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers (as defined under article 14.1 of the Articles) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

The Shareholders shall procure that the Company is regarded as resident in Luxembourg for international tax purposes.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by four thousand five hundred and sixty-nine (4,569) shares of class A (the "A Shares" their holders being referred to as the "A Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, seven thousand nine hundred and thirty-one (7,931) shares of class B (the "B Shares", their holders being referred to as the "B Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, four thousand five hundred sixty-nine (4,569) shares of class C (the "C Shares" their holders being referred to as the "C Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and seven thousand nine hundred thirty-one (7,931) shares of class D (the "D Shares" their holders being referred to as the "D Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The A Shareholders, the B Shareholders, the C Shareholders and the D Shareholders are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders". The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares".

5.2 In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any A Share in addition to its nominal value may be transferred (the Class A Share Premium Account). The Class A Share Premium Account may be distributed to the A Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders. In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any B Share in addition to its nominal value may be transferred (the Class B Share Premium Account). The Class B Share Premium Account may be distributed to the B Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders. In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any C Share in addition to its nominal value may be transferred (the Class C Share Premium Account). The Class C Share Premium Account may be distributed to the C Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders. In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any D Share in addition to its nominal value may be transferred (the Class D Share Premium Account). The Class D Share Premium Account may be distributed to the D Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders. In addition to the issued share capital, there may be set a general share premium account into which any share premium paid on any shares in addition to its nominal value may be transferred (the General Share Premium Account). The General Share Premium Account may be distributed to the Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting of Shareholders.

5.3. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares' indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following:

7.1.1 sell, transfer, dispose of, assign, pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any Share or interest in any Shares;

7.1.2 grant an option, right or interest over any Shares or any interest in any Shares;

7.1.3 enter into a trust agreement or similar arrangement in respect of any Share or interest in any Shares pursuant to which the economic interest in such Share or interest in any Shares is transferred to a third party; or

7.1.4 agree to any of this aforesaid.

Art. 8. Permitted Transfers.

8.1 Notwithstanding article 7 and subject to the provision of the Law, each Shareholder may:

8.1.1 transfer all or part of its Shares to an Affiliate pursuant to article 8.4 below;

8.1.2 transfer all or part of its Shares to another Shareholder following the exercise of a pre-emption right pursuant to article 9 below;

8.1.3. transfer all or part of its Shares to another Shareholder;

8.1.4 transfer all or part of its Shares to a Third Party Buyer provided it has complied with the provisions of articles 9 and 10 below.

8.2 Notwithstanding article 8.1 above, the B Shareholders may:

8.2.1. transfer their Shares to any party with the prior written consent of the A Shareholders;

8.2.2 transfer their Shares to another B Shareholder;

8.2.3 transfer their Shares to the A Shareholders following the exercise of a Deadlock Option pursuant to article 12.1; provided in each case listed under article 8.2, that the provisions of article 9 are complied with.

8.3 Notwithstanding article 8.1. above, the D Shareholders may:

8.3.1. transfer their Shares to any party with the prior written consent of the C Shareholders;

8.3.2. transfer their Shares to another D Shareholder;

8.3.3. transfer their shares to the C Shareholders following the exercise of a Deadlock Option pursuant to article 12.6.; provided in each case listed under articles 8.3. that the provisions of article 9 are complied with.

8.4 Notwithstanding article 8.1. above and subject to the provisions of article 9., the A Shareholders and the C Shareholders may transfer their Shares to any party with the prior written consent of the B Shareholders and the D Shareholders and to another A Shareholder and another C Shareholder, as applicable, or to a Related BGP Fund.

8.5 Each A Shareholder agrees that it shall not sell, give, assign, hypothecate, pledge, encumber, grant a security interest in or otherwise dispose of (whether by operation of law or otherwise) any Class A Share without the simultaneous transfer of the same entitlement or ownership right with respect to a Class C Share to the same transferee. Each B Shareholder agrees that it shall not sell, give, assign, hypothecate, pledge, encumber, grant a security interest in or otherwise dispose of (whether by operation of law or otherwise) any Class B Share without the simultaneous transfer of the same entitlement or ownership right with respect to a Class D Share to the same transferee.

Art. 9. Pre-emptive rights.

9.1 If a Shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to transfer all or part of its Shares to a Third Party Buyer, it shall first make an offer to the other Shareholders (the «Remaining Shareholders») in a written notice (the «Transfer Notice») and to the Company setting out the details of the shares being offered (the «Offered Shares») and the price for the Offered Shares and any other terms such as effective date, liability for representations and warranties and indemnities, release of the purchase price under escrow arrangements if applicable which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»).

9.2 The Remaining Shareholders shall, within thirty (30) Business Days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either:

9.2.1 serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice (an «Acceptance Notice»); or

9.2.2 serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

9.3 Where all Remaining Shareholders serve an Acceptance Notice (the «Electing Shareholders») each Electing Shareholder shall take a transfer of that proportion of the Offered Shares that the proportion of Shares held by each Electing Shareholder bears to the total number of Shares held by all Electing Shareholders and the Selling Shareholder shall transfer such Offered Shares accordingly. Where some but not all Remaining Shareholders serve an Acceptance Notice, the Electing Shareholders shall have the right to exercise an Acceptance on a pro-rata basis also with respect to such Remaining Shareholder's entitlement within a time period of additional ten (10) Business Days following the Offer Deadline.

9.4 If none of the Remaining Shareholder serves an Acceptance Notice or fails to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder, subject to compliance with article 11 below, shall be free to sell to a Third Party Buyer on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder for a period of up to three (3) months from the Offer Deadline (the «Sale Period»).

9.5 If the Selling Shareholder is unable to procure a sale of all Offered Shares pursuant to article 9.3 during the Sale Period, the Selling Shareholder may either:

9.5.1 withdraw the offer to sell the Offered Shares by delivering a notice of withdrawal to the Company; or

9.5.2 serve a further Transfer Notice (the «Subsequent Transfer Notice») on different terms than the Terms following which the provisions of articles 9.1 to 9.3 shall apply mutatis mutandis save that:

(i) the «Offer Deadline» shall be the date which falls twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and

(ii) the «Terms» shall be the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

Art. 10. Tag Along. If a Selling Shareholder wishes to sell any of its Shares to one or more persons as Third Party Buyer, the Remaining Shareholders may by serving notice on the Selling Shareholder require the Selling Shareholder or to request from the Third Party Buyer, to purchase the Remaining Shareholders' Shares on a pro rata basis and at terms and conditions equal to the terms and conditions at which such transfer is to be made. For the avoidance of doubt, the Selling Shareholder must not sell its Shares if the respective acquirer (or any of its Affiliates) does not purchase the Remaining Shareholders' Shares as requested by the such Remaining Shareholder(s).

Art. 11. Default Sale.

11.1 If the non-defaulting Shareholder sends a Default Notice electing that this article

11.1 shall apply (the «Default Sale»), then the Defaulting Shareholder shall be deemed to have given notice (the «Default Sale Notice») to the non-defaulting Shareholders offering to sell the Shares of the Defaulting Shareholder or any of its Affiliates (together the «Offered Default Interest») in which event:

11.1.1 the price for the Offered Default Interest (the «Default Sale Option Price») shall be 95% of the Fair Market Value of the Offered Default Interest at the Relevant Date. The Default Sale Option Price shall be as agreed by the Shareholders or, in default of agreement within a period of thirty (30) Business Days following service of the Default Sale Notice, as determined by an Expert appointed under article 11.2;

11.1.2 The Shareholders shall appoint PWC (or, if PWC does not accept the engagement, such other independent public accounting firm with an internationally recognized reputation selected jointly by the Parties or in case an agreement on an independent public accounting firm cannot be reached within ten (10) Business Days following the non-acceptance of PWC's engagement, appointed by the president of the institute of German auditors (Institut der deutschen Wirtschaftsprüfer, IDW) and such person so appointed shall act as an expert and not as an arbitrator and his or her decision shall be final and binding (the «Expert»); and”

11.2.2. The Shareholders shall appoint as sub-expert an internationally recognized real estate appraiser for the Hanover and Rhein-Ruhr Properties and if they cannot agree on an appropriate subexpert within a period of ten (10) Business Days, the Expert once appointed pursuant to clause 11.2.1. shall appoint the sub-expert (the «Sub-Expert») who shall also act as an expert and not as an arbitrator and his or her decision shall be final and binding for the Shareholders as well as for the Expert;”

11.1.3 if the non-defaulting Shareholder accepts to acquire the Offered Default Interest within the time period and according to the terms set out in article 11.1.2, the Defaulting Shareholder shall transfer, and the non-defaulting Shareholder or its designated Affiliate shall accept the transfer of the Offered Default Interest against payment of the Default Sale Option Price.

11.1.4 if there is more than one non-defaulting Shareholder, the provisions of clause 9.3 shall apply mutatis mutandis.

11.2 If no agreement on the Default Sale Option Price can be reached between the Shareholders based on good faith negotiations:

11.2.1 the A Shareholders and the B Shareholders shall appoint PWC (or, if PWC does not accept the engagement, such other independent public accounting firm with an internationally recognized reputation selected jointly by the Parties or in case an agreement on an independent public accounting firm cannot be reached within ten (10) Business Days following the non-acceptance of PWC's engagement, appointed by the president of the institute of German auditors (Institut der deutschen Wirtschaftsprüfer, IDW) and such person so appointed shall act as an expert and not as an arbitrator and his or her decision shall be final and binding (the «Expert»); and

11.2.2 the A Shareholders and the B Shareholders shall appoint as sub-expert an internationally recognized real estate appraiser for the Hanover and Rhein-Ruhr Properties and if they cannot agree on an appropriate sub-expert within a period of ten (10) Business Days, the Expert once appointed pursuant to clause 11.2.1 shall appoint the subexpert (the «Sub-Expert») who shall also act as an expert and not as an arbitrator and his or her decision shall be final and binding for the Shareholders as well as for the Expert;

11.3 The Expert and Sub-Expert so appointed must afford the Shareholders the opportunity within such a reasonable and proper time limit as he may stipulate to make representations to him (accompanied by professional valuations, reports or other appropriate evidence in the relevant circumstances) with respect to the calculation of the Fair Market Value and to take account of those representations and permit each Shareholder to make submissions on the representations of the other. The Expert and Sub-Expert shall be instructed to consider such written representations and shall be bound to assess the Fair Market Value applying the principles set out in the Shareholders Agreement and which is within the limits set by the Shareholders in that it must not be higher than the highest Fair Market Value and not lower than the lowest Fair Market Value shown in any written representations by the Shareholders submitted to the Expert and Sub-Expert.

11.4 The Expert will provide his decision in writing together with reasons for having reached his decision, on the basis of the determination made by the Sub-Expert. The determination of the Expert, except in case of manifest error, is to be binding on the Shareholders.

Art. 12. Deadlock Option.

12.1 The A Shareholders shall have an option (the «Deadlock Option») to acquire all of the Shares and any other interest held by the B Shareholders in the Company or directly in real estate portfolios (together the «B Shareholders' Interest») if the A Shareholders and the B Shareholders cannot agree on a Shareholders' decision as listed under article 20.5 which

persists after a good faith and commercially reasonable negotiation within a period of thirty (30) Business Days following the first resolution on the subject (the «Deadlock»), which period can be extended with written agreement of all Shareholders (the «Negotiation Period»). For the avoidance of doubt, the Deadlock Option only applies to the entire B Shareholders' Interest and not to parts thereof.

12.2 If no agreement has been reached during the Negotiation Period, the A Shareholders may, within a time period of thirty (30) Business Days following the expiry of the Negotiation Period exercise the Deadlock Option by written notice to each of the B Shareholders and the Company, whereby the A Shareholders may request that B Shareholders' Interest shall fully or partly be transferred to any Affiliate of the A Shareholder or to a BGP Related Fund.

12.3 The price payable as consideration for the transfer of the B Shareholders' Interest shall be the Fair Market Value of the B Shareholders' Interest to be transferred by the B Shareholders shall be determined in analogy to the determination of the Default Sale Option Price (provided, however, that the price payable shall be equal to 100% of the Fair Market Value of the B Shareholders' Interest). The provisions of article 11 shall apply mutatis mutandis.

12.4 In the event that the A Shareholders do not exercise the Deadlock Option within the time period set out in clause 12.2, the Shareholders undertake to use all best efforts to find a Third Party Buyer for the Company.

12.5 If no Third Party Buyer can be found within a time period of 3 months from the beginning of the Deadlock, the Company shall be liquidated.

12.6. The C Shareholders shall have an option (the «Deadlock Option») to acquire all of the Shares and no other interest held by the D Shareholders in the Company or directly in real estate portfolios (together the «D Shareholders' Interest») if the C Shareholders and the D Shareholders cannot agree on a Shareholders' decision as listed under article 20.5 which persists after a good faith and commercially reasonable negotiation within a period of thirty (30) Business Days following the first resolution on the subject (the «Deadlock»), which period can be extended with written agreement of all Shareholders (the «Negotiation Period»). For the avoidance of doubt, the Deadlock Option only applies to the entire D Shareholders' Interest and not to parts thereof.”

12.7. If no agreement has been reached during the Negotiation Period, the C Shareholders may, within a time period of thirty (30) Business Days following the expiry of the Negotiation Period exercise the Deadlock Option by written notice to each of the D Shareholders and the Company, whereby the C Shareholders may request that D Shareholders' Interest shall fully or partly be transferred to any Affiliate of the C Shareholder or to a BGP Related Fund.”

12.8. The price payable as consideration for the transfer of the D Shareholders' Interest shall be the Fair Market Value of the D Shareholders' Interest to be transferred by the D Shareholders shall be determined in analogy to the determination of the Default Sale Option Price (provided, however, that the price payable shall be equal to 100% of the Fair Market Value of the D Shareholders' Interest). The provisions of article 11. shall apply mutatis mutandis.”

12.9. In the event that the C Shareholders do not exercise the Deadlock Option within the time period set out in clause 12.7., the Shareholders undertake to use all best efforts to find a Third Party Buyer for the Company.”

12.10. If no Third Party Buyer can be found within a time period of 3 months from the beginning of the Deadlock, the Company shall be liquidated.

Art. 13. Change of Control.

13.1 In the event that a B Shareholder and/or a D Shareholder ceases to be an Affiliate of OMERS (the «OMERS Change of Control»), the A Shareholders and the C Shareholders, except for circumstances in which clause 8.5. applies, shall have an option to acquire the B Shareholders' Interest, and as the case may be the D Shareholders', Interest, at the time of the OMERS Change of Control either themselves or may claim transfer to one or more of their Affiliates or to a BGP Related Fund.”

13.2. In the event that (i) BBIPPL directly or indirectly holds less than 25% of the overall share capital in an A Shareholder or a C Shareholder; or (ii) a third party (and for this purpose “third party” shall mean a party other than a BNB Entity) takes control over a BNB Entity being part of the transaction as defined in any Shareholders Agreement; or (iii) if more than 50% of the voting rights in BNB are held by one or more shareholders acting in concert within the meaning of applicable public law takeover regulations (the «BGP Change of Control»), the B Shareholders and the D Shareholders shall have an option to acquire the A Shareholders Shares, or as the case may be the C Shareholders Shares, at the time of the BGP Change of Control either themselves or may claim transfer to one or more of their Affiliates, (each, the exercise of the option following an OMERS Change of Control and the BGP Change of Control, a «Change of Control Option»).

13.3 The Change of Control Option may be exercised by the relevant Shareholder any time after it has become aware of the Change of Control provided that (i) the right to exercise the Change of Control Option shall lapse after expiry of thirty (30) Business Days after the Shareholder has received written notice of the Change of Control from the other Shareholder and (ii) the Change of Control Option under any other Shareholders Agreement is also exercised. The Change of Control Option only applies to the entire respective Shareholders' Interest and not to parts thereof.

13.4 The price payable as consideration for the relevant Shareholder's Interest shall be the Fair Market Value of the relevant Shareholder's Interest on the Relevant Date, which shall be determined in analogy to the determination of the Default Sale Option Price (provided, however, that the price payable shall be equal to 100% of the Fair Market Value of the B Shareholders' Interest). The provisions of articles 11 shall apply mutatis mutandis.

Art. 14. Share purchase entitlements. Notwithstanding anything else contained in these Articles, in the event that ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l. or ORC HEIDI FINANCING INC. should become entitled to purchase or otherwise acquire Shares from any other party at a price other than the fair market value thereof at the time of purchase, ORC HEIDI HOLDINGS S.à r.l. or ORC HEIDI FINANCING INC. shall not be entitled to acquire such Shares itself but may designate an Affiliate of OMERS Administration Corporation that is not exempt from tax under the Income Tax Act (Canada) to acquire such Shares in its place.

Chapter III. Management

Art. 15. Management.

15.1. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a «Board Member») need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed by three Board Members or the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) in accordance with the provisions of article 21.4. and duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this article 15. The Shareholders shall at all times ensure that there are proposed as Board Members a sufficient number of Board Members that are resident in Luxembourg (the «Resident Board Members») so that the Board of Managers shall at all time be made up of at least half of its members as Resident Board Members.

15.2. The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 21.4 which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

15.3. The Board of Managers shall always be composed so that:

15.3.1. One (1) Board Member shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed jointly by the A Shareholder and the C Shareholder (such Board Members referred to as «A Manager»); and”

15.3.2. Two (2) Board Members shall be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed jointly by the B Shareholder and the D Shareholder (such Board Member referred to as «B Managers»).”

15.4. Each Shareholder may propose the removal of a Board Member nominated for appointment by it and the appointment of a replacement Board Member designated pursuant to article 15.3 above, by notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to remove such Board Member so designated, decide upon discharge to him and appoint a replacement Board Member with effect from the date of the general meeting of the Shareholders.

15.5. At the time of the completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of all of the Shares held by a Shareholder, such a Shareholder shall procure the resignation of each Board Member appointed upon its proposal by sending a notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to take knowledge of the resignation of such Board Member, decide upon discharge to him and appoint a replacement Board Member with effect from the date of the general meeting of the Shareholders.

15.6. The Board of Managers shall elect with simple majority of votes cast one B Manager, at the beginning of each Board meeting, a chairman (the «Chairman») of the Board among the Board Members.

Art. 16. Board Proceedings.

16.1 Meetings of the Board of Managers shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board of Managers and, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every six (6) months and at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. No meeting of the Board of Managers shall normally be convened on less than five (5) Business Days' notice given to all Board Members and accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting, but meetings of the Board of Managers may be convened by giving not less than 48 hours' notice to all Board Members if the interests of the Company would in the opinion of a Board Member be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Board Members agree.

16.2 All meetings of the Board of Managers shall be held in English unless the Board Members resolve otherwise in individual cases. Absent Board Members may be represented by other Board Members. Minutes are to be kept of each meeting of the Board of Managers, setting out the place and the date of the meeting, the participants, the items of the agenda, the basic arguments discussed and the essential content of the resolutions of the Board of Managers. The Chairman shall sign the minutes and a copy of the minutes shall be sent to every Board Member and be maintained by the Company in a special register. Any proxy document shall be attached to the minutes of the relevant meeting. Copies or extracts of minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will also be signed by the Chairman.

16.3 Resolutions of the meetings of the Board of Managers shall in principle be adopted in meetings. However, to the extent permitted by law, resolutions of the meetings of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with

regard to the convocation of such meetings, if under the specific circumstances an urgent decision is required and provided that no Board Member participates in meetings (telephone conferences) telephonically from Germany.

Art. 17. Meeting of the Board of Managers.

17.1 No resolution may be passed at a Board of Managers meeting unless at the A Manager and at least one B Manager are present or duly represented by proxy by any other Board Member present or represented.

17.2 If there is no quorum pursuant to article 17.1, a new Board of Managers meeting must be convened. This new Board of Managers meeting has a quorum for the items of the agenda for the Board of Managers meeting in which the absence of a quorum became evident (other than in respect of Reserved Matters for which article 17.3 shall be applicable in all respect) if at least two (2) Board Members are present regardless of whether such Board Member is an A Manager or a B Manager, provided that this was pointed out in the new invitation.

17.3 The following actions of the Board are reserved matters (the «Reserved Matters») and require the passing of a Board of Managers' resolution with the vote of the A Manager and at least one B Manager:

17.3.1 issue and redemption of convertible instruments, loan notes or other securities of the Company or warrants, options or other rights if such instruments or rights are convertible into or otherwise relate to the acquisition of shares;

17.3.2 provision of guarantees, letters of comfort of all kinds and assumption of other liability in the amount in excess of EUR 1 million for third parties;

17.3.3 approval and any material amendment of the Business Plan and the Budget and carrying out of any other business than specified in the Business Plan or as approved in the Budget;

17.3.4 selling, transferring, leasing, exchanging or otherwise disposing of all or substantially all the assets of the Company;

17.3.5 voluntarily granting liens or any other charge on the assets of the Company;

17.3.6 filing of any voluntary bankruptcy petition for the Company or otherwise seeking the protection of any insolvency law or debtor relief statute on behalf of the Company;

17.3.7 granting, to the extent permitted by Law, of any general power of attorney or other unlimited authority to act on behalf or in the name of the Company;

17.3.8 amendment or termination of the Asset Management Agreements;

17.3.9 the appointment and removal of managing directors in direct Subsidiaries of the Company;

17.3.10 entering into any transactions with Affiliates; and

17.3.11 exercising shareholder rights of the Company in any of its Subsidiaries on any of the topics set out in 17.3.1 to 17.3.8 above as well as on any Major Decision as set out in article 21.7 below.

17.4 A written decision, signed by all Board Members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

17.5 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Board Members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Board Member or by any person nominated by any Board Member or during a meeting of the Board of Managers.

17.6 If the A Manager and the B Managers do not agree on any of the Reserved Matters with the consequence that no resolution can be passed on any such matter, the Board of Managers shall submit such topic to the Shareholders' meeting, which shall resolve on this topic pursuant to the provisions of article 21.7.9 below.

Art. 18. Board Powers, Binding Signatures.

18.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

18.2. The Company will be bound by the signature of any two Board Members of the Company including at least one Resident Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Board Members including at least one Resident Board Member (including by way of representation).

Art. 19. Board Indemnification.

19.1. The Board Members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

19.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 19.3. below, any Shareholder who proposes the removal of a Board Member shall be responsible for and agrees with the other Shareholder to indemnify and keep indemnified the other Shareholders and the Company on demand against all losses, liabilities and costs which the other Shareholders or the

Company may incur arising out of, or in connection with, any claim by the Board Member for wrongful or unfair dismissal or redundancy or other compensation arising out of the Board Member's removal or loss of office.

19.3. No indemnification shall be provided to any Board Member or officer: 19.3.1. Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

19.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

19.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

Art. 20. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board Members or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Board Member or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 21. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

21.1. All Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

21.2. Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

21.3 The Shareholders meeting is convened by the Board of Managers or by any Shareholder representing at least twenty-nine (29) percent of the votes in the Company, by registered letter to all (other) shareholders, accompanied by the agenda. The period of notice for convening the Shareholders' meeting is at least two weeks and starts to run with the invitation being sent off. Compliance with periods of notice and formalities of convening the meeting and the notification of the agenda can be waived if all Shareholders agree.

21.4 Unless explicitly provided by the Articles, the Shareholders' meeting has a quorum if at least one A Shareholder, one C Shareholder, one B Shareholder and one D Shareholder are represented. Otherwise, a new Shareholders meeting must be convened in accordance with the terms of article 21.3. This new Shareholders' meeting has a quorum for the items of the agenda for the Shareholders' meeting in which the absence of a quorum became evident, regardless of the amount of share capital with voting rights that is represented, provided that this was pointed out in the new invitation.

21.5 The Shareholders' meeting is chaired by the person elected as chairman with a relative majority of the votes cast under the supervision of the oldest present Shareholder's representative prior to addressing the agenda. The chairman establishes that the Shareholders' meeting has a quorum and decides on the voting procedure, unless the Shareholders' meeting decides otherwise.

21.6. Save as provided under 21.7 and 21.8 hereafter, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the total number of Shares then in issue, including the following decision:

21.6.1 adoption of the annual accounts;

21.6.2 apportionment of the Distribution Amount;

21.6.3 appointment, removal and discharge of Board Members;

21.6.4 passing of rules of procedure for management and amendments;

21.6.5 entering into and amending service contracts with Board Members and directors;

21.6.6 giving binding instructions to Board Members;

21.6.7 any other matter that, under the 1915 Law or other applicable law, requires the approval of the Shareholders representing more than half of the total number of Shares.

21.7 The following decisions are taken by a favourable decision of (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the total number of Shares then in issue:

21.7.1 consent to issue, the transfer, pledge or other encumbrance of Shares or other interest in the Company;

21.7.2 amendment of the Articles;

21.7.3 increase of share capital and issue of Shares;

21.7.4 redemption of Shares;

21.7.5 merger, split-off or other restructuring of the Company;

21.7.6 dissolution of the Company;

21.7.7 approval of the Business Plan and the Budget submitted by the Board;

21.7.8 appointment, removal and discharge of the auditor; and

21.7.9 resolutions on Reserved Matters presented to the Shareholders' meeting pursuant to clause 17.6

21.8 Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the Shares in issue.

Art. 22. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Chapter V. Business year

Art. 23. Business year.

23.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

23.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

23.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Distribution right of Shares.

24.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

24.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

24.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose to the Shareholders to distribute such cash available for distribution between the Shareholders pro rata to the Shares (based on par value) and share premium attached thereto (if any) they hold in the Company.

24.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution in accordance with article 24.3 above will be taken by a majority vote of the Shareholders.

24.5. Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) pro rata to the Shares (based on par value) and share premium attached thereto (if any) they hold in the Company before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

24.6. The 2007 Pro Rata AIFRS Profits shall be calculated and the relevant profits shall be distributed as follows:

(i) the auditors which are instructed for the audit of the annual accounts of the Company in the financial year 2007 shall be instructed to assess the profits for the financial year 2007 according to AIFRS Standards, which assessment shall be binding to the Existing Shareholders as well as to the New Shareholders;

(ii) the 2007 Pro Rata AIFRS Profits shall then be calculated on the basis of the 2007 AIFRS Profits on a pro rata basis for the time period from the first day of January two thousand seven until and including of the Completion Date;

(iii) if and to the extent the profits shown in the annual accounts of the Company set up under local commercial law are equal to or higher than the 2007 Pro Rata AIFRS Profits, the New Shareholders shall resolve on a distribution of the 2007 Pro Rata AIFRS Profits to the Existing Shareholders according to their participation in the Company immediately before the Completion Date; any remaining balance sheet profits will be distributed to the New Shareholders according to their respective participation in the Company on the date of passing the shareholders resolution on the distribution of profits.

(iv) If and to the extent the profits shown in the annual accounts of the Company set up under local commercial law are lower than the 2007 Pro Rata AIFRS Profits, the New Shareholders shall dissolve free capital reserves to the extent legally feasible and unless economically detrimental so that the total amount possible to be distributed shall be equal to the 2007 Pro Rata AIFRS Profits and the New Shareholders shall resolve on the payment of the 2007 Pro Rata AIFRS Profits to the Existing Shareholders according to their participation in the Company immediately before the Completion Date.

(v) If and to the extent the profits shown in the annual accounts of the Company set up under local commercial law are lower than the 2007 Pro Rata AIFRS Profits, and a dissolution of free capital reserves is not legally feasible or is economically detrimental, the difference between the amount possible to be distributed to the Existing Shareholders and the 2007 Pro Rata AIFRS Profits shall be distributed together with the profit distribution in the next financial year to the Existing Shareholders according to their participation immediately before the Completion Date. The provisions of this Article 15 paragraph 8 shall apply mutatis mutandis to the distribution of profits in the relevant next financial year by the New Shareholders for any such amounts of the 2007 Pro Rata AIFRS Profits not yet distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 25. Dissolution and Liquidation.

25.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

25.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with article 21.7.

25.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

25.4 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.5 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in compliance with the rules as set forth under articles 24 above.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these Articles conflicts with the provisions of the Shareholders' Agreement, the Shareholders' Agreement shall prevail inter partes to the extent permitted by the Luxembourg laws.

Art. 27. Definitions. «Affiliate» in relation to a company, partnership or other legal entity means any Subsidiary of it or any Holding Company of it or any other Subsidiary of any such Holding Company;

«Asset Management Agreements» means the agreements to be entered into from time to time by the Company;

«BBIPL» means BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LIMITED, an Australian limited private company, registered in the Australian Business Register under No. ABN 76 108 617 483;

«BNB» means BABCOCK & BROWN LIMITED, an Australian limited public company, registered in the Australian Business Register under No.

ABN 53 108 614 955 and listed at the Australian stock exchange;

«BNB Entities» means BNB and any of its Affiliates;

«Budget» means at any time the then current the budget of the Company adopted from time to time;

«Business Day» means a day other than a Saturday or Sunday, on which the major retail banks in the City of London, Frankfurt, Munich and Luxembourg, are open for non-automated customer services;

«Business Plan» means at any time the then current business plan of the Company from time to time;

«Defaulting Shareholder» means any of the Shareholders in respect of which an Event of Default has occurred;

«Distribution Amount» means any sum available to or distributable by the Company, after payment of or provision for any tax whether of the Company or any of its Subsidiaries and after deduction of any other occurred cost and after having made reasonable reserves for actual or contingent liabilities;

«Event of Default» means any of the following events:

- an Insolvency Event in relation to a Shareholder;
- fraud, embezzlement or theft perpetrated by a director or similar officer of a Shareholder or any Affiliate of a Shareholder which has a detrimental impact on the Company's financial situation has been proven or settled or for which it or he has been convicted; or
- a material breach by a Shareholder of its obligations under the Articles which has not been remedied to the reasonable satisfaction of the other Shareholder within twenty (20) Business Days of receipt of the first notice by that Shareholder from the other Shareholder or the Company requiring the Shareholder to remedy the breach (whereby, in particular (but not limited thereto), a breach of an Shareholder against the provisions (transfer restrictions) set out in the Articles shall constitute such «material breach» within the meaning hereof); and
- a breach by a Shareholder of any material funding obligation contained in the Business Plan.

«Fair Market Value» shall be the fair market value, as the case may be, of (i) the Offered Default Interest (in the event of a Default Sale Notice), (ii) the B Shares (in the event of exercise by the A Shareholders of a Deadlock Option or a Change of Control Option following an OMERS Change of Control) and (iii) the A Shares (in the event of the exercise of a Change of Control Option in the event of a BGP Change of Control) at the Relevant Date and shall be calculated as set out in the Shareholders' Agreement;

«Holding Company» in relation to a company, partnership or other legal entity means a company, partnership or other legal entity which directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights of that company, partnership or other legal entity or has the right to appoint or remove a majority of the board of directors or managers of that company, partnership or other legal entity or controls alone or, pursuant to an agreement with others, a majority of the voting rights of that company, partnership or other legal entity;

«Insolvency Event» means, in relation to a person, any of the following:

(a) an encumbrancer takes possession of, or a trustee is appointed in respect of, all or any material part of the business or assets of the person, or any mortgage or charge, howsoever created or arising, over any of its material part of its assets is enforced;

(b) the person has a receiver, administrative receiver, administrator, compulsory manager or other similar officer of the whole or any material part of its assets or undertaking appointed;

(c) the person is unable or admits inability to pay its debts as they fall due or has any voluntary arrangement proposed in relation to it or enters into any scheme of arrangement (other than for the purpose of reconstruction or amalgamation upon terms and within such period as may previously have been approved in writing by the Shareholders other than the person);

(d) a petition is presented or any corporate action, legal proceedings or other step is taken for the purpose of winding up the person and formal proceedings are opened which are not withdrawn within thirty (30) Business Days or which cannot reasonably be shown to be frivolous, vexatious or an abuse of the process of the court or which relates to a claim to which the person has a good defence and which is being contested in good faith by the person;

(e) an order is made or resolution passed for the winding up or dissolution of the person or a notice is issued convening a meeting for the purpose of passing any such resolution other than a solvent reorganisation which has the prior written approval of the Shareholders other than the person;

(f) any petition is presented, notice given or other step is taken for the purpose of the appointment of an administrator of the person or any of the Shareholders other than the person reasonably believes that any such petition or other step is imminent or an administration order is made in relation to the person;

(g) any suspension of payments or moratorium of any indebtedness in relation to a person;

(h) composition, assignment or arrangements with any creditor of the person by reason of actual or anticipated financial difficulties;

(i) enforcement of any security over any interest of the person; or

(j) any act, event or circumstance analogous to any of the aforesaid occurs in any jurisdiction in which the person is incorporated or established.

«Related BGP Fund» shall mean any joint ventures, funds or other investment vehicles managed or directly or indirectly controlled by the A Shareholder, or any group entity to which the A Shareholder belongs to;

«Third Party Buyer» shall be an entity other than an Affiliate or a Related BGP Fund;

«Shareholders' Agreement» means any shareholders' agreement signed between the Shareholders from time to time;

«Subsidiary» of a company, partnership or other legal entity (the first company) means a company, partnership or other legal entity (the second company) in respect of which the first company directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights or shares or other interests in the second company or has the right to appoint or remove at least the majority of the second company's board of directors or managers or controls alone or, pursuant to an agreement with others, at least a majority of the voting rights in that second company; and with respect to the Shareholders linked to the B Shareholder, also means a second company in which the Shareholders linked to the B Shareholder or a Holding Company does not have control derived from voting rights but owns shares or other interests which represent more than 50% of the fair market value of such second company provided that the Shareholders linked to the B Shareholder or the Holding Company has approval rights over the business plan (including the budget) and over fundamental changes to the second company's business.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Titre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 20 S.à r.l. et qui sera régie par la loi applicable à cette forme de société (ci-après la «Société»), et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après la «Loi»), par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), ainsi que par tout pacte d'associés entre les associés, tel qu'amendé ou remplacé (le «Pacte d'Associés»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés dans les termes prévus pour la modification des présents Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 14.1 des Statuts) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de Luxembourg-Ville.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière, de sûretés de toutes sorte et la gestion, le contrôle et le développement de ce portefeuille.

3.2 Un objet supplémentaire de la Société est d'offrir une assistance, par la voie d'emprunts, sûretés ou autre à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même non substantielle, à une société qui est directement ou indirectement actionnaire de la Société ou à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Liées»), étant entendu que la Société ne conclura une quelconque transaction qui pourrait entraîner son engagement dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également s'engager dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas une quelconque transaction qui pourrait entraîner son engagement dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en tant que «limited partner» dans un «limited partnership» allemand;
- emprunter de l'argent sous quelque forme que se soit ou obtenir un quelconque type de crédit et capter des fonds à travers des dérivés financiers ou autres, y compris, mais non seulement, par l'émission, sur une base privée, d'obligations, actions, billets, billets à ordre et autres instruments de crédit ou d'equity, l'utilisation de dérivés financiers ou autrement;
- avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer un crédit à, ou avec, une autre entité, ou souscrire ou acheter des instruments financiers émis par une entité du Luxembourg ou étrangère, avec ou sans garantie, dans des termes convenus;
- donner une garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, par un engagement personnel, par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs, actifs immobiliers (présents ou futurs), ou par tout ou l'une quelconque de ces méthodes, ou par tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société ou des Sociétés Liées, afin de mener à bien l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Liées, dans les limites fixées par la Loi luxembourgeoise.

Les Associés feront en sorte que la Société soit considérée comme résidente luxembourgeoise pour des raisons de fiscalité internationale.

3.4 La Société peut exercer toutes activités de nature juridique, commerciale, technique et financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet social de même que toutes opérations liées directement ou indirectement au fait de faciliter la réalisation de ses objectifs dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales A" leurs détenteurs étant désignés comme les "Associés A") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, sept mille neuf cent trente-et-un (7.931) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales B", leurs détenteurs étant désignés comme les "Associés B") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, quatre mille cinq cent soixante-neuf (4.569) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales C" leurs détenteurs étant désignés comme les "Associés C") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et sept mille neuf cent trente-et-un (7.931) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales D" leurs détenteurs étant désignés comme les "Associés D") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Associés A, les Associés B, les Associés C et les Associés D sont collectivement désignés ci-après comme les "Associés". Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D sont collectivement désignées ci-après comme les "Parts Sociales".

5.2 En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de Part Sociale A en plus de sa valeur nominale (le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe A). Le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe A peut-être alloué aux Associés A, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société. En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de Part Sociale B en plus de sa valeur nominale (le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe B). Le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe B peut-être alloué aux Associés B, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société. En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de Part Sociale C en plus de sa valeur nominale (le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe C). Le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe C peut-être alloué aux Associés C, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société. En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de Part Sociale D en plus de sa valeur nominale (le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe D). Le Compte Prime d'Emission de Part Sociale de Classe D peut-être alloué aux Associés D, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société. En complément du capital social émis, il peut-être institué un compte général de prime d'émission auquel pourra être alloué toute prime d'émission payée lors d'un transfert de toute Part Sociale en plus de sa valeur nominale (le Compte Général de Prime d'Emission). Le Compte Général de Prime d'Emission peut-être alloué aux Associés, par une décision de l'Assemblée des Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société.

5.3. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4. La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Nul Associé ne fera, ou n'acceptera de faire ce qui suit:

7.1.1 vendre, transférer, disposer, céder, mettre en gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur une Part Sociale ou prendre une participation sur une Part Sociale;

7.1.2 accorder une option, un droit ou un intérêt sur l'une quelconque des Parts Sociales ou prendre un intérêt sur une Part Sociale;

7.1.3 conclure un trust ou un contrat similaire relatif à toute Part Sociale ou tout intérêt sur toute Part Sociale en vertu duquel l'intérêt économique dans cette Part Sociale ou la prise de participation sur une Part Sociale est transféré à un tiers; ou

7.1.4 accepter l'un des points sus-mentionnés.

Art. 8. Transferts Autorisés.

8.1 Nonobstant les stipulations de l'article 7, et conformément aux dispositions de la Loi, tout Associé peut:

8.1.1 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un Affilié en vertu de l'article 8.4 ci-après;

8.1.2 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un autre Associé suite à l'exercice du droit de préemption tel que stipulé à l'article 9 ci-après;

8.1.3 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un autre Associé;

8.1.4 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un Tiers Acheteur si tant est que les stipulations des articles 9 et 10 ci-après aient été respectées.

8.2. Nonobstant les stipulations de l'article 8.1, les Associés B peuvent:

8.2.1 transférer ses Parts Sociales à toute personne avec le consentement préalable des Associés A;

8.2.2 transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un autre Associé B;

8.2.3 transférer ses Parts Sociales aux Associés A suite à l'exercice de l'Option de Déblocage prévue à l'article 12.1, dans la mesure ou dans chaque cas énumérés à l'article 8.2, les dispositions de l'article 9 aient été respectées.

8.3. Nonobstant les stipulations de l'article 8.1. ci-dessus, les Associés D peuvent:

8.3.1. céder leurs Parts Sociales à toute partie avec le consentement écrit préalable des Associés C;

8.3.2. céder leurs Parts Sociales à un autre Associé D;

8.3.3. céder leurs Parts Sociales aux Associés C suite à l'exercice de l'Option de Déblocage en vertu de l'article 12.6.; à condition que dans chaque cas énuméré aux articles 8.3 les dispositions de l'article 9 aient été respectées."

8.4 Nonobstant l'article 8.1 ci-dessus et sous réserve des dispositions de l'article 9, les Associés A et les Associés C peuvent céder leurs Parts Sociales à toute partie avec le consentement écrit préalable des Associés B et des Associés D et à un autre Associé A et à un autre Associé C, le cas échéant, ou à un Fonds Lié BGP."

8.5. Chaque Associé A convient qu'il ne vendra pas, ne donnera pas, n'allouera pas, hypothéquera pas, ne nantira pas, n'encombrera pas, n'accordera pas d'intérêt sur une sécurité ou ne disposera pas de quelque manière que se soit (par opération de la loi ou autre) de ses Parts Sociales A sans par la même transférer au receveur le même droit de propriété et de contrôle sur les Parts Sociales C. Chaque Associé B convient qu'il ne vendra pas, ne donnera pas, n'allouera pas, hypothéquera pas, ne nantira pas, n'encombrera pas, n'accordera pas d'intérêt sur une sécurité ou ne disposera pas de quelque manière que se soit (par opération de la loi ou autre) de ses Parts Sociales B sans par la même transférer au receveur le même droit de propriété et de contrôle sur les Parts Sociales D.»

Art. 9. Droits de préemption.

9.1 Si un Associé (l'«Associé Vendeur») désire transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un Tiers Acheteur, il doit au préalable faire une offre aux autres Associés (les «Associés Restants») par écrit (l'«Avis de Transfert») et à la Société énonçant les caractéristiques des parts sociales offertes (les «Parts Sociales Offertes») ainsi que le prix des Parts Sociales Offertes, tout en mentionnant d'autres termes telles que la date d'exécution, la responsabilité pour les évaluations, les sûretés et les indemnités, les termes de la résolution du prix d'achat sous des contrats d'entiercement, s'il en existe, que l'Associé Vendeur est disposé à accepter (ensemble les «Termes»).

9.2 Les Associés Restants doivent, dans les 30 Jours Ouvrés suivant la réception de l'Avis de Transfert (la «Caducité de l'Offre»), soit:

9.2.1 signifier à l'Associé Vendeur un écrit acceptant l'offre dans les Termes de l'Avis de Transfert (l'«Acceptation»);
ou

9.2.2 signifier à l'Associé Vendeur un écrit refusant l'offre comprise dans l'Avis de Transfert.

9.3 Lorsque tous les Associés Restants notifient une Acceptation (les «Associés Offrants»), chaque Associé Offrant pourra prétendre à une portion des Parts Sociales Offertes de façon à ce que le nombre total cumulé de Parts Sociales détenues par chaque Associé Offrant représente l'ensemble des Parts Sociales détenues par tous les Associés Offrants, et l'Associé Vendeur pourra transférer en conséquence lesdites Parts Sociales Offertes. Lorsque certains, mais non l'ensemble, des Associés Restants notifient une Acceptation, les Associés Offrants ont le droit de notifier une Acceptation pour le même nombre de Parts Sociales que les Associés Restants sous dix (10) Jours Ouvrés en plus à compter de la Caducité de l'Offre.

9.4 Si aucun des Associés Restants ne signifie une Acceptation ou ne répond pas à l'Avis de Transfert avant la Caducité de l'Offre, l'Associé Vendeur, conformément à l'article 11, aura alors le droit de vendre à un Tiers Acheteur dans les Termes ou dans des termes et conditions plus favorables à l'Associé Vendeur pendant une durée de trois (3) mois à compter de la Caducité de l'Offre (la «Période de Vente»).

9.5 Si l'Associé Vendeur ne peut vendre toutes les Parts Sociales Offertes conformément à l'article 9.3 pendant la Période de Vente, l'Associé Vendeur peut soit:

9.5.1 retirer l'offre de vendre les Parts Sociales Offertes en délivrant un avis de retrait à la Société; soit

9.5.2 notifier un Avis de Transfert Subséquent (l'«Avis de Transfert Subséquent») dans des termes différents aux Termes pour lesquels les stipulations des articles 9.1 à 9.3 sont mutatis mutandis applicables, à l'exception du fait que:

(i) la «Caducité de l'Offre» sera de vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la réception de l'Avis de Transfert Subséquent;
et

(ii) les «Termes» seront les termes mentionnés dans l'Avis de Transfert Subséquent.

Art. 10. Tag Along. Si un Associé Vendeur désire vendre tout ou partie de ses Parts Sociales à une ou plusieurs personnes en tant que Tiers Acheteur, les Associés Restants peuvent demander, par avis notifié, à l'Associé Vendeur ou demander au Tiers Acheteur d'acheter les Parts Sociales des Associés Restants sur une base proportionnelle et dans des termes et conditions équivalents aux termes et conditions dans lesquels ce transfert a lieu. Pour la levée de tout doute, l'Associé Vendeur ne doit pas vendre ses Parts Sociales si l'acquéreur concerné (ou l'un de ses Affiliés) n'achète pas les Parts Sociales des Associés Restants tel que requis par cet ou ces Associé(s) Restant(s).

Art. 11. Défaut de Vente.

11.1 Si l'Associé non défaillant envoie un Avis de défaut considérant qu'est applicable cet article 11.1 (le «Défaut de Vente»), alors l'Associé Défaillant sera réputé avoir donné avis (l'«Avis de Défaut de Vente») aux Associés non-défaillants en offrant de vendre les Parts Sociales de l'Associé Défaillant ou de l'un quelconque de ses Affiliés (ensemble, la «Participation Défaillante Offerte») dans le cas où:

11.1.1 le prix pour la Participation Défaillante Offerte (le «Prix d'Option de Défaut de Vente») est de 95% de la Juste Valeur du Marché de la Participation Défaillante Offerte à la Date Concernée. Le Prix d'Option de Défaut de Vente est celui accordé par les Associés ou, à défaut d'accord dans une période de trente (30) Jours Ouvrés suivant l'Avis de Défaut de Vente, sera celui déterminé par un Expert nommé conformément à l'article 11.2;

11.1.2 pendant la période de trente (30) Jours Ouvrés débutant à la date à laquelle est déterminé le Prix d'Option de Défaut de Vente, l'Associé non défaillant indique s'il est (ou son Affilié désigné) prêt à accepter de transférer toute (et non une partie seulement) de la Participation Défaillante Offerte en considération du Prix d'Option de Défaut de Vente par la voie d'une notification écrite adressée à l'Associé Défaillant;

11.1.3 si l'Associé non défaillant accepte d'acquérir la Participation Défaillante Offerte dans le délai imparti et conformément aux termes tel que stipulé à l'article 11.1.2, l'Associé Défaillant transférera, et l'Associé non défaillant, ou son Affilié désigné, acceptera le transfert de la Participation Défaillante Offerte en contrepartie du paiement du Prix d'Option de Défaut de Vente;

11.1.4 s'il existe plus d'un Associé non défaillant, les stipulations de l'article 9.3 s'appliqueront mutatis mutandis.

11.2 Si aucun accord sur le Prix d'Option de Défaut de Vente ne peut être trouvé entre les Associés sur la base de négociations de bonne foi:

11.2.1 Les Associés nomment PWC (ou, si PWC n'accepte pas l'engagement, tout autre société publique indépendante d'audit de renommée internationale choisie conjointement par les Parties) ou si un accord sur la société indépendante d'audit ne peut être trouvé dans les dix (10) Jours Ouvrés suivant le refus de PWC, une personne nommée par le président de l'institut des auditeurs allemands (Institut der deutschen Wirtschaftsprüfer, IDW) et qui agira en tant d'expert et non en tant qu'arbitre et sa décision sera définitive et liera les parties (l'"Expert"); et"

11.2.2. Les Associés nommeront en tant qu'expert secondaire un évaluateur immobilier de renommée internationale pour les Immeubles sis à Hanovre et au Rhin-Rhour. S'ils ne peuvent s'accorder sur un expert secondaire dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés, l'Expert, une fois nommé conformément à la clause

11.2.1 nommera l'expert secondaire (l'"Expert Secondaire") lequel également en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et sa décision sera définitive et liera les Associés aussi bien que l'Expert;"

11.3 L'Expert et l'Expert Secondaire ainsi nommés doivent donner la possibilité aux Associés de lui faire des déclarations à propos du calcul de la Juste Valeur du Marché, dans un délai raisonnable et dans un laps de temps qu'il pourra déterminer (accompagnées d'évaluations professionnelles, de rapports ou de toute autre preuve appropriée tirés de circonstances comparables) prendre en compte ces déclarations et permettre à chaque Associé de faire des observations sur les déclarations de l'autre. L'Expert et l'Expert Secondaire ont pour instructions de considérer ces déclarations écrites, et sont tenus d'évaluer la Juste Valeur du Marché, en appliquant les principes énoncés dans le Pacte d'Associés et dans les limites fixées par les Associés, pour qu'elle ne soit pas au-delà de la plus haute Juste Valeur du Marché ni en deçà de la plus basse Juste Valeur du Marché mentionnée dans l'une des déclarations écrites soumises par les Associés à l'Expert et à l'Expert Secondaire.

11.4 L'Expert rendra sa décision par écrit énonçant les raisons qui l'ont motivée, sur la base de l'évaluation faite par l'Expert. L'évaluation de l'Expert lie les Associés, sauf erreur manifeste.

Art. 12. Option de Déblocage.

12.1 Les Associés A ont l'option (l'«Option de Déblocage») d'acquérir l'ensemble des Parts Sociales et toute autre participation détenue par les Associés B dans la Société ou directement dans les portefeuilles immobiliers (ensemble les «Participations des Associés B») si les Associés A et les Associés B ne peuvent s'accorder sur une décision, tel que prévu par l'article 20.5. Ce désaccord devra persister après des négociations commerciales menées de bonne foi et de façon raisonnable dans les trente (30) Jours Ouvrés après la première résolution sur le sujet (le «Déblocage»); cette période peut être prorogée par le consentement écrit de tous les Associés (la «Période de Négociation»). Pour éviter tout doute, l'Option de Déblocage ne s'applique que pour l'ensemble des Participations des Associés B et non pour une partie seulement.

12.2 Si aucun accord n'a été trouvé pendant la Période de Négociation, les Associés A peuvent, dans une période de trente (30) Jours Ouvrés à compter de l'expiration de la Période de Négociation, lever l'Option de Déblocage par un avis écrit à chaque Associé B et à la Société, dans lequel les Associés A peuvent requérir que la Participation des Associés B soit intégralement ou partiellement transférée à tout Affilié de l'Associé A ou à un Fond Lié BGP.

12.3 Le prix payé en contrepartie du transfert de la Participation des Associés B sera la Juste Valeur du Marché de la Participation des Associés B transférée par les Associés B, laquelle sera déterminée par analogie avec l'évaluation du Prix de l'Option de Défaut de Vente (pourvu néanmoins que le prix payé soit égal à 100% de la Juste Valeur du Marché de la Participation des Associés B). Les stipulations de l'article 11 s'appliqueront mutatis mutandis.

12.4 Dans l'hypothèse où les Associés A n'exercent pas l'Option de Déblocage pendant la période énoncée à l'article 12.2, les Associés s'efforceront de trouver un Tiers Acheteur pour la Société.

12.5 Si aucun Tiers Acheteur n'est trouvé pendant une période de trois (3) mois à compter du Blocage, la Société sera alors dissoute.

12.6 Les Associés C ont l'option (l'"Option de Déblocage") d'acquérir l'ensemble des Parts Sociales et toute autre participation détenue par les Associés D dans la Société ou directement dans les portefeuilles immobiliers (ensemble les "Participations des Associés D") si les Associés C et les Associés D ne peuvent se mettre d'accord sur une décision des Associés, tel que prévu par l'article 20.5.. Ce désaccord devra persister après des négociations commerciales menées de bonne foi et de façon raisonnable dans les trente (30) Jours Ouvrés après la première résolution sur le sujet (le "Déblocage"), cette période peut être prolongée par le consentement écrit de tous les Associés (la "Période de Négociation"). En tout état de cause, l'Option de Déblocage ne s'applique que pour l'ensemble des Participations des Associés D et non pour une partie seulement."

12.7. Si aucun accord n'a été trouvé pendant la Période de Négociation, les Associés C peuvent, dans une période de trente (30) Jours Ouvrés à compter de l'expiration de la Période de Négociation, lever l'Option de Déblocage par un avis écrit à chaque Associé D et à la Société, dans lequel les Associés C peuvent demander que la Participation des Associés D soit intégralement ou partiellement transférée à tout Affilié de l'Associé C ou à un Fond Lié BGP."

12.8. Le prix payé en contrepartie du transfert de la Participation des Associés D sera la Juste Valeur Marchande de la Participation des Associés D à transférer par les Associés D, laquelle sera déterminée par analogie avec la fixation du Prix de l'Option de Défaut de Vente (à condition, toutefois, que le prix exigible soit égal à 100% de la Juste Valeur Marchande de la Participation des Associés D). Les dispositions de l'article 11 s'appliqueront mutatis mutandis."

12.9. Dans l'hypothèse où les Associés C n'exercent pas l'Option de Déblocage pendant la période énoncée à la clause 12.7, les Associés s'efforceront de trouver un Tiers Acheteur pour la Société."

12.10. Si aucun Tiers Acheteur n'est trouvé pendant une période de trois (3) mois à compter du Blocage, la Société sera dissoute.

Art. 13. Changement de contrôle.

13.1 Dans l'hypothèse où un Associé B et/ou un Associé D cesse d'être un Affilié d'OMERS (le "Changement de Contrôle d'OMERS"), les Associés A et les Associés C, sauf dans les circonstances prévues à l'article 8.4, disposent de l'option d'acquérir les Participations des Associés B, et selon le cas, les Participations des Associés D, au moment du changement de contrôle d'OMERS ou bien d'eux-mêmes, ou bien ils peuvent demander de transférer à un ou plusieurs de leurs Affiliés ou à un Fonds Lié BGP."

13.2. Dans l'hypothèse où (i) BBIPL détient directement ou indirectement moins de 25% de l'ensemble du capital social dans un Associé A ou un Associé C; ou (ii) un tiers (et à cet effet "tiers" signifiera une partie autre qu'une Entité BNB) prend le contrôle d'une Entité BNB faisant partie de la transaction comme défini dans tout Pacte d'Associés; ou (iii) si plus

de 50% des droits de vote dans BNB sont détenus par un ou plusieurs associés agissant de concert dans le sens prôné par la loi applicable sur les régulations (le "Changement de Contrôle de BGP"), les Associés B et les Associés D auront le choix d'acquérir les Parts Sociales des Associés A, ou selon le cas, les Parts Sociales des Associés C, au moment du changement de contrôle de BGP ou bien d'eux-mêmes ou bien ils peuvent demander de transférer à un ou plusieurs de leurs Affiliés, (la levée de l'option suite à un Changement de Contrôle OMERS et à un Changement de Contrôle de BGP, une "Option de Changement de Contrôle")." 13.3 L'Option de Changement de Contrôle peut être levée, à tout moment, par l'Associé concerné dès lors qu'il a pris connaissance du Changement de Contrôle pourvu que (i) le droit de lever l'Option de Changement de Contrôle ait lieu après l'expiration de trente (30) Jours Ouvrés suite au fait que l'Associé ait reçu un avis écrit du Changement de Contrôle d'un autre Associé, et que (ii) l'Option de Changement de Contrôle dans un autre Pacte d'Associés soit également levée. L'Option de Changement de Contrôle s'applique pour l'ensemble des Participations respectives des Associés et non seulement pour une partie d'entre elles.

13.4 Le prix payé en contrepartie des Participations d'Associés considérées est la Juste Valeur du Marché des Participations d'Associés considérées à la Date Concernée, par analogie avec l'évaluation du Prix de l'Option de Défaut de Vente (pourvu néanmoins que le prix payé soit égal à 100% de la Juste Valeur du Marché de la Participation des Associés B). Les stipulations de l'article 11 sont mutatis mutandis applicables.

Art. 14. Autorisations d'achat des Parts Sociales. Nonobstant toute stipulation contraire énoncée dans les présents Statuts, dans l'hypothèse où ORC HEIDI HOLDINGS S.à.r.l. ou ORC HEIDI FINANCING INC. sont autorisés à acheter ou acquérir autrement d'une toute autre partie, à un prix autre que la juste valeur du marché au moment de l'achat, ORC HEIDI HOLDINGS S.à.r.l. ou ORC HEIDI FINANCING INC. ne seront pas autorisés à acquérir lesdites Parts Sociales par elles-mêmes mais peuvent désigner un Affilié d'OMERS Administration Corporation qui n'est pas exempté d'impôts lors de l'acquisition desdites Parts Sociales à leur place en vertu de l'«Income Tax Act» (Canada).

Titre III. Gérance

Art. 15. Gérance.

15.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux stipulations ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de Gérance est composé par trois Membres du Conseil ou par un nombre de membres déterminé en vertu d'une résolution des Associés lors d'une Assemblée Générale des Associés (à l'exception de la période pendant laquelle une ou plusieurs démissions et de nouvelles nominations ont lieu) conformément aux stipulations de l'article 21.4. Cette résolution sera dûment enregistrée dans les minutes de cette Assemblée composée conformément aux stipulations de l'article 15. A tout moment, les Associés doivent s'assurer qu'ils proposent, en tant que Membres du Conseil, un nombre suffisant de Membres du Conseil résidants à Luxembourg (les «Membres du Conseil Résident») de façon à ce que la moitié des membres du Conseil de Gérance soit des Membres du Conseil Résident.

15.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués de leur mandat par une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise à la majorité simple conformément à l'article 21.4 et qui détermine les pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont réputés avoir été nommés pour une période indéterminée. Les Gérants peuvent être réélus et révoqués avec ou sans motif («ad nutum»), à tout moment.

15.3 Le Conseil de Gérance est toujours composé comme suit:

15.3.1 Un (1) Membre du Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés conjointement par l'Associé A et l'Associé C (ce Membre du Conseil est désigné en tant que "Gérant A"); et" 15.3.2. deux (2) Membres du Conseil seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés à partir d'une liste de candidats proposés conjointement par l'Associé B et l'Associé D (ces Membres du Conseil sont désignés en tant que "Gérants B").

15.4 Chaque Associé peut proposer la révocation d'un Membre du Conseil qu'il a lui-même proposé pour nomination par lui ainsi que la nomination d'un remplaçant du Membre du Conseil désigné conformément à l'article 15.3 ci-dessus, par le biais d'une notification à la Société signée par et au nom de cet Associé, demandant la réunion d'une Assemblée Générale des Associés tenue conformément aux Statuts afin de démettre ledit Membre du Conseil de ses fonctions et nommer un Membre du Conseil remplaçant, avec effet au jour de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés.

15.5 A la date de réalisation d'une vente, cession, transfert ou autre disposition de toutes les Parts Sociales détenues par un Associé, cet Associé procurera la démission de chaque Membre du Conseil nommé sur son avis, par une notification à la Société signée par et au nom de cet Associé, demandant la réunion d'une Assemblée Générale des Associés, réunie conformément aux Statuts, pour prendre acte de la démission des fonctions de ce Membre du Conseil et nommer un Membre du Conseil remplaçant, avec effet au jour de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés.

15.6 Le Conseil de Gérance élit un Gérant B par un vote à la majorité simple des suffrages exprimés au début de chaque réunion du Conseil, et un président (le «Président») du Conseil parmi les Membres du Conseil.

Art. 16. Procédures au sein du Conseil.

16.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont dûment convoquées et tenues chaque fois que cela est requis par le Conseil de Gérance et, sauf si les Associés en décident autrement, tous les six (6) mois au moins, au siège social de la Société au Luxembourg ou à tout autre endroit déterminé à tout moment par le Conseil de Gérance. Aucune réunion du Conseil de

Gérance ne sera convoquée moins de cinq (5) Jours ouvrés à l'avance par un avis donné à tous les Membres du Conseil dans lequel seront précisés les points à l'ordre du jour de la réunion. Néanmoins, des réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées au moins quarante-huit (48) heures à l'avance par un avis donné à tous les Membres du Conseil si tous les Membres du Conseil sont d'accord ou si, de l'avis d'un Membre du Conseil, les intérêts de la Société peuvent être affectés de façon négative si l'affaire en cause devant être discutée lors de la réunion n'est pas traitée de manière urgente.

16.2 Toutes les réunions du Conseil de gérance sont tenues en Anglais sauf si le Conseil de Gérance en décide autrement au cas par cas. Les Membres du Conseil absents peuvent se faire représenter par un autre Membre du Conseil. Des résolutions écrites sont gardées pour chaque Conseil de Gérance, énonçant le lieu et la date de la réunion, les participants, l'ordre du jour, les affaires discutées et l'essence des résolutions prises par le Conseil de Gérance. Le Président signe les résolutions, une copie de ces résolutions est envoyée à chaque Membre du Conseil et une est gardée dans les livres de la Société. Toute procuration est jointe aux résolutions prises lors de la réunion. Les copies et extraits des résolutions, qui peuvent être produites en justice ou autre, sont également signées par le Président.

16.3 Les résolutions des réunions du Conseil de Gérance sont en principe adoptées lors des réunions. Cependant, et dans la mesure où cela est autorisé par la Loi, des résolutions pourront être adoptées en dehors de réunions, par écrit, par fax, e-mail, téléphone ou visioconférence, sans qu'il soit nécessaire de respecter les dispositions décrites précédemment relativement à la convocation de telles réunions, si dans des circonstances spécifiques où une décision urgente est nécessaire et dans la mesure où aucun Gérant ne participe aux réunions par téléphone (conférences téléphoniques) depuis l'Allemagne.

Art. 17. Réunion du Conseil de Gérance.

17.1 Nulle résolution ne peut être adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance à moins que la majorité des Membres du Conseil soit présente ou qu'ils soient dûment représentés par une procuration donnée à un autre Membre du Conseil présent ou représenté.

17.2 Si le quorum de l'article 17.1 n'est pas atteint, une nouvelle réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée. Cette nouvelle réunion du Conseil de Gérance atteindra le quorum pour le même ordre du jour que celui de la réunion ayant connu un défaut du quorum (sauf en ce qui concerne les Affaires Réservées pour lesquelles l'article 17.3 est toujours applicable) si au moins deux (2) Membres du Conseil sont présents, qu'ils soient des Gérants A ou des Gérants B, pourvu que cela ait été signalé lors de la nouvelle convocation.

17.3 Les affaires suivantes, dont pourra avoir à traiter le Conseil, sont des affaires réservées (les «Affaires Réservées») qui requièrent des résolutions du Conseil de Gérance votées par le Gérant A et au moins un Gérant B:

17.3.1 l'émission et le rachat d'instruments convertibles, de prêts et d'autres sûretés de la Société, ou de warrants, options ou autres droits si tant est que ces instruments ou droits soient convertibles en, ou se rapportent à, l'acquisition de parts sociales ou d'actions;

17.3.2 le pourvoi de garanties, lettres de confort de tous types et prétentions sur une autre responsabilité d'un montant de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) pour les tiers;

17.3.3 l'approbation et tout amendement au Projet Commercial et au Budget et réalisant une autre affaire commerciale que celles spécifiées dans le Projet Commercial ou approuvées dans le Budget;

17.3.4 la vente, le transfert, la location, l'échange ou autre de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société;

17.3.5 l'octroi volontaire de privilèges ou de tout autre sûreté sur les actifs de la Société;

17.3.6 la demande d'enregistrement d'une dissolution volontaire de la Société ou bien la recherche de la protection d'une loi sur l'insolvabilité ou des reports de dettes de la Société;

17.3.7. l'octroi d'une procuration ou de toute autorisation illimitée d'agir au nom et pour le compte de la Société, dans les limites autorisées par la Loi;

17.3.8 l'amendement ou la cessation des Contrats de Gestion d'Actifs;

17.3.9 la nomination et la révocation des administrateurs gérants dans les filiales directes de la Société;

17.3.10 la conclusion d'une quelconque transaction avec les Affiliés; et

17.3.11 l'exercice des droits d'actionnaire de la Société dans une de ses Filiales à propos de l'un des thèmes énoncés aux articles 17.3.1 à 17.3.8 ci-dessus ainsi que de toute Décision Majeure tel qu'énonce à l'article 21.7 ci-après.

17.4 Une résolution écrite, signées par tous les Membres du Conseil, est nécessaire et valable si tant est qu'elle ait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, valablement convoquée et tenue. Une telle décision peut être inscrite dans un seul et même document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

17.5 Les résolutions d'une réunion du Conseil de Gérance sont signées par tous les Membres du Conseil présents ou représentés lors de la réunion. Les extraits seront certifiés par un Membre du Conseil ou par toute autre personne désignée par un Membre du Conseil ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

17.6 Si le Gérant A et les Gérants B ne s'accordent pas sur l'une des Affaires Réservées ayant pour conséquence qu'aucune résolution ne peut être adoptée sur ce point, le Conseil de Gérance devra alors soumettre cette question aux Associés qui, lors d'une réunion, se prononceront sur cette question conformément aux stipulations de l'article 21.7.9 ci-après.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil, Signatures Autorisées.

18.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration tombant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas spécialement réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront dévolus au Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société et non réservées par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou par ce qui peut être prévu ici.

18.2 La Société est valablement engagée par la signature de deux des Membres du Conseil de la Société, ou par la signature individuelle ou conjointe de l'une des personnes ou des personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux des Membres du Conseil (y compris par la voie de la représentation).

Art. 19. Indemnisation du Conseil.

19.1 Les Membres du Conseil ne sont pas personnellement responsables de l'endettement de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils ne sont responsables que de l'accomplissement de leurs devoirs.

19.2 Sous réserve des exceptions et limites posées par l'article 19.3 ci-après, tout Associé qui propose la révocation d'un Membre du Conseil sera tenu et s'accordera avec l'autre Associé pour indemniser et continuer à indemniser les autres Associés et la Société sur demande en cas de pertes, de responsabilités et de coûts que les autres Associés ou la Société pourront supporter suite, ou en rapport avec, toute plainte du Membre du Conseil suite à un renvoi injustifié ou injuste, à un licenciement économique ou autre compensation faisant suite à la révocation ou la perte de ses fonctions par un Membre du Conseil.

19.3 Aucune indemnité n'est due à un quelconque Membre du Conseil ou fondé de pouvoir:

19.3.1 en cas de responsabilité de la Société ou de ses associés pour de fraude, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

19.3.2 concernant toute affaire pour laquelle il aura été reconnu avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

19.3.3 dans l'hypothèse d'une transaction, sauf si ladite transaction a été approuvée par un tribunal compétent ou par le Conseil de Gérance.

Art. 20. Conflits. Aucun contrat, aucune transaction entre la Société et tout autre entité ne sera affecté ou rendu nul par le fait qu'un ou plusieurs Membre(s) du Conseil ou fondés de pouvoir y ait un intérêt ou par le fait qu'il soit un gérant, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une telle entité. Tout Membre du Conseil ou fondé de pouvoir de la Société qui agit en tant que gérant, administrateur, officier ou employé d'une entité avec laquelle la Société doit passer un contrat ou autrement entreprendre une affaire ne doit pas, uniquement en raison de ses liens avec cette autre entité, être empêché d'analyser, voter ou agir sur tout aspect d'un tel contrat ou d'autres affaires.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale de ou des associés - Droit de vote.

21.1 Toutes les décisions des Associés sont prises lors de l'Assemblée Générale des Associés. Cependant, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq, dès lors, les résolutions des Associés pourront valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valable prise par écrit (le cas échéant) représentera l'assemblée générale des Associés en tant qu'organe de la Société.

21.2 Tout Associé peut prendre part à toutes Assemblées Générales ou résolutions écrites. Chaque Associé a un nombre de droit de vote équivalent au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir lors d'une assemblée des Associés par procuration.

21.3 L'assemblée des Associés est convoquée par le Conseil de Gérance ou par tout Associé disposant au moins vingt-neuf (29) pour cent des droits de vote dans la Société, par le biais d'une lettre recommandée adressée à tous les (autres) Associés faisant figurer l'ordre du jour. Le délai pour convoquer l'assemblée des Associés ne peut être inférieur à deux semaines et commence à courir à compter de l'envoi de la notification. Si tous les Associés y consentent, ils peuvent renoncer aux délais et aux formalités de convocation de l'assemblée et de notification de l'ordre du jour.

21.4 Sauf stipulation contraire des Statuts, l'assemblée des Associés atteint le quorum si au moins un Associé A, un Associé C, un Associé B et un Associé D sont représentés. Dans le cas contraire, une nouvelle assemblée des Associés doit être convoquée conformément aux dispositions de l'article 21.3. Cette nouvelle assemblée des Associés peut statuer sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée pour laquelle le quorum n'était pas suffisant, indépendamment du montant du capital social assorti de droits de vote qui est représenté, et à condition que cela ait été reflété dans la nouvelle invitation."

21.5 L'assemblée des Associés est présidée par la personne élue en tant que président à une majorité relative des votes exprimés sous la supervision du représentant présent de l'Associé le plus âgé avant d'adresser l'ordre du jour. Le président constate que l'assemblée des Associés atteint le quorum et décide sur la procédure à suivre pour le vote, sauf si l'assemblée des Associés en décide autrement.

21.6 Sous réserve des stipulations des articles 21.7 et 21.8 ci-après, les décisions de l'Assemblée Générale sont valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié de nombre total de Parts Sociales alors émises, y compris pour les décisions suivantes:

21.6.1 l'adoption des comptes annuels;

21.6.2 répartition des Montants Distribuables;

21.6.3 nomination, révocation et décharge des responsabilités des Membres du Conseil;

21.6.4 adoption des règles de procédure pour la gestion et les amendements;

21.6.5 conclusion et amendement des contrats de services passés entre les Membres du Conseil et les directeurs;

21.6.6 donner des instructions obligatoires aux Membres du Conseil;

21.6.7 tout autre question qui, en vertu de la Loi de 1915, requière l'approbation des Associés représentant plus de la moitié du nombre total de Parts Sociales.

21.7 Les décisions suivantes sont prises pas une décision favorable de (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du nombre total des Parts Sociales alors émises:

21.7.1 le consentement d'émettre, de transférer, de gager ou prendre toute autre sûreté sur les Parts Sociales ou tout autre participation sur la Société;

21.7.2 l'amendement des Statuts;

21.7.3 l'augmentation du capital social et l'émission de Parts Sociales;

21.7.4 le rachat des Parts Sociales;

21.7.5 la fusion, la séparation ou toute autre restructuration de la Société;

21.7.6 la dissolution de la Société;

21.7.7 l'approbation du Projet Commercial et du Budget soumis au Conseil;

21.7.8 nomination, révocation et décharge de l'auditeur; et

21.7.9 résolutions sur les Affaires Réservées présentées lors de l'assemblée des Associés conformément à l'article 17.6.

21.8 Les décisions pour changer la nationalité de la Société requièrent l'approbation des Associés représentant 100% des Parts Sociales alors émises.

Art. 22. Dans l'hypothèse d'un associé unique, ledit associé exerce l'ensemble des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Titre V. Année sociale

Art. 23. Année sociale.

23.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

23.2 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés par le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire comprenant l'indication de valeurs actives et passives de la Société.

23.3 Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Répartition des droits des Parts Sociales.

24.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

24.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

24.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués aux Associés au pro rata des Parts Sociales (en se basant sur la valeur nominale de ces Parts Sociales) et la prime d'émission s'y rattachant (le cas échéant).

24.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant, conformément à l'article 18.3 ci-dessus, sera prise à la majorité des Associés.

24.5 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) au pro rata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société (en se basant sur la valeur nominale de ces Parts Sociales) et la prime d'émission s'y rattachant (le cas échéant), avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).»

24.6. Les Pro-Rata Profits 2007 calculés selon les règles AIFRS et distribués au Pro Rata seront calculés de la manière suivante, et les profits considérés seront distribués de la manière suivante:

i. les auditeurs chargés de la vérification des comptes annuels de la Société pour l'année financière 2007 pourront être chargés de contrôler les profits réalisés pour l'année financière 2007 selon les Règles AIFRS, un tel contrôle engageant aussi bien les Actionnaires Existants que les Nouveaux Actionnaires;

ii. les Pro-Rata Profits AIFRS 2007 pourront également être calculés sur la base des Profits AIFRS 2007 calculés selon les Règles AIFRS au pro rata de la période s'écoulant du 1 janvier 2007 jusqu'à la Date d'Achèvement incluse;

iii. si et dans la mesure où les profits tels que visés dans les comptes annuels de la Société selon la loi commerciale locale sont supérieurs ou égaux aux Pro-Rata Profits AIFRS 2007, les Nouveaux Actionnaires pourront décider de la distribution des Pro-Rata Profits AIFRS 2007 aux Actionnaires Existants en fonction de leur participation dans la Société immédiatement avant la Date d'Achèvement; tout profit restant sera distribué aux Nouveaux Actionnaires en fonction de leur participation respective dans la Société à la date de la résolution des actionnaires concernant la distribution des profits.

iv. si et dans la mesure où les profits dégagés tels que visés par les comptes annuels de la Société selon la loi commerciale locale sont inférieurs aux Pro-Rata Profits AIFRS 2007, les Nouveaux Actionnaires pourront diminuer les réserves légales de capital dans la mesure de ce qui est légalement autorisé sans que cela ait un effet économique néfaste, pour que le montant total potentiellement distribuable soit équivalent aux Pro-Rata Profits AIFRS 2007 et les Nouveaux Actionnaires pourront décider du paiement des Pro-Rata Profits AIFRS 2007 aux Actionnaires Existants en fonction de leur participation immédiate dans la Société avant la Date d'Achèvement.

v. si et dans la mesure où les profits tels que visés par les comptes annuels selon la loi commerciale locale sont inférieurs Pro-Rata Profits AIFRS 2007, et que la diminution de les réserves légales de capital n'est pas légalement autorisée ou est néfaste économiquement, la différence entre le montant potentiellement distribuable aux Actionnaires Existants et les Pro-Rata Profits AIFRS 2007 pourra être distribuée avec les profits distribuables au titre de la prochaine année financière aux Actionnaires Existants en fonction de leur participation dans la Société immédiatement avant la Date d'Achèvement. Les stipulations de l'article 15 paragraphe 8 des Statuts s'appliqueront mutatis mutandis aux Nouveaux Actionnaires pour la distribution des profits pour la prochaine année financière considérée, pour n'importe quel montant non encore distribué des Pro-Rata Profits AIFRS 2007.

Titre VI. Liquidation

Art. 25. Dissolution et Liquidation.

25.1 la Société ne peut être dissoute à raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

25.2 La liquidation de la Société est décidée par l'assemblée des Associés conformément à l'article 21.7.

25.3 La liquidation est suivie par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui déterminent ses (leurs) pouvoirs et rémunération(s).

25.4 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, celle-ci est liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas forcément des Associés, nommés par l'assemblée générale des Associés déterminant ses (leurs) pouvoirs et honoraires. Sauf stipulation contraire, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la vente des actifs et le paiement des dettes de la Société.

25.5 Le surplus résultant de la vente des actifs et le paiement des dettes est distribué parmi les Associés conformément aux règles énoncées sous l'article 21 ci-dessus.

Titre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tous les sujets qui ne sont pas réglés par les présents Statuts seront régis par la Loi. Lorsqu'une quelconque stipulation comprise dans les présents Statuts rentre en conflit avec les stipulations d'un Pacte d'Associés, les stipulations du Pacte d'Associés prévaudront dans les limites fixées par les lois du Luxembourg.

Art. 27. Définitions. «Affilié», en rapport avec une société, un partenariat ou toute autre entité légale, signifie toute Filiale ou toute Société Mère de celui-ci ou toute autre Filiale de ladite Société Mère;

«Associé Défaillant» signifie l'un des Associés qui est à l'origine d'une Cause de Défaillance;

«BBIPL» signifie BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LIMITED, une société australienne à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce australien sous le numéro ABN 76 108 617 48;

«BNB» signifie BABCOCK & BROWN LIMITED, une société anonyme australienne, enregistrée auprès du Registre de Commerce australien sous le numéro ABN 53 108 614 955 et cotée à la bourse d'Australie;

«Budget» signifie le budget de la Société adopté à tout moment;

«Contrats de Gestion d'Actifs» signifie les contrats conclus, à tout moment, par la Société;

«Cause de Défaillance» signifie l'un des événements suivants:

- un Evénement d'Insolvabilité touchant un Associé;

- la fraude, le détournement ou le vol perpétré par un administrateur ou un fondé de pouvoir similaire d'un Associé ou de tout Affilié d'un Associé ayant un impact néfaste sur la situation financière de la Société, impact qui a été prouvé ou arrangé ou pour lequel il a été condamné; ou

- l'inexécution matérielle par un Associé d'une de ses obligations prévues par les Statuts et à laquelle il n'y a pas été remédié à la satisfaction raisonnable d'un autre Associé dans les vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la réception par ce dernier du premier avis de ce premier ou de la Société, demandant de remédier à l'inexécution (en particulier, mais non seulement, l'inexécution Associé des stipulations (restrictions de transfert) énoncées dans les Statuts constitue une «inexécution matérielle» dans le sens ici adopté); et

- l'inexécution par un Associé d'une des obligations matérielles de base contenues dans le Projet Commercial;

«Entités BNB» signifie BNB ou l'un de ses Affiliés;

«Événement d'Insolvabilité» signifie, en rapport avec une personne, l'une des hypothèses suivantes:

a) tout créancier prend possession de, ou un trustee est nommé en rapport avec, ou constitue une hypothèque ou sûreté sur tout ou partie des affaires ou des avoirs de la personne, quelle que soit la manière dont elles ont été créées ou surgi sur une partie de ses avoirs;

b) la personne dispose de, ou est nommé, un récepteur, un récepteur administratif, un administrateur, un gestionnaire obligatoire ou tout autre fondé de pouvoir assimilé pour l'ensemble ou pour une partie de ses avoirs;

c) la personne est dans l'impossibilité ou admet ne pas pouvoir payer ses dettes à leur échéance ou a proposé un arrangement contractuel en relation avec cette impossibilité ou est entrée dans un plan d'aménagement des dettes (dans une optique autre que celle de la reconstitution ou de la fusion et dans les délais qui ont été préalablement approuvés par écrit par les Associés autre que la personne considérée);

d) une pétition de faillite est présentée ou une action sociale ou légale ou autre est prise dans le but de dissoudre la personne et des procédures judiciaires sont ouvertes qui ne n'ont pas été abandonnées dans les trente (30) Jours Ouvrés ou qui ne peuvent raisonnablement être montrées comme frivoles, vexatoires ou constitutives d'un abus de droit d'ester en justice ou qui sont en rapport avec une demande pour laquelle la personne dispose de bons arguments en défense et qui est contrecarrée de bonne foi par la personne;

e) une injonction est faite ou une résolution est prise pour la dissolution ou liquidation de la personne, ou un avis est émis pour convoquer une assemblée afin de prendre une telle résolution autre que celle décidant un redressement de la société ayant obtenu l'approbation écrite favorable des Associés autre que la personne;

f) une pétition est présentée, un avis donné ou un autre moyen pris dans le but de nommer un administrateur de la personne, ou l'un des Associés autre que la personne qui croit raisonnablement qu'une telle pétition ou étape est indispensable, ou une injonction administrative est prise concernant cette personne;

g) toute suspension des paiements ou moratoire des dettes en rapport avec cette personne;

h) tout concordat, cession ou arrangement avec les créanciers de cette personne en raison de difficultés financières actuelles ou éventuelles;

i) l'exécution d'une sûreté sur une quelconque participation de la personne; ou

j) tout acte, événement ou circonstance analogue aux hypothèses envisagées précédemment qui a lieu dans une quelconque juridiction dans laquelle la personne est enregistrée ou établie.

«Filiale» d'une société, partenariat ou autre entité juridique (la première société) signifie une société, partenariat ou autre entité juridique (la seconde société) par rapport à laquelle la première société détient directement ou indirectement au moins la majorité des droits de vote, actions ou autres participations dans la seconde société ou dispose du droit de nommer ou révoquer au moins la moitié des gérants ou administrateurs de la seconde société, ou contrôle seule, ou en vertu d'un contrat avec des tiers, au moins la majorité des droits de votes dans la seconde société. Relativement aux Associés liés à l'Associé B, cela signifie également une seconde société dans laquelle les Associés liés à l'Associé B ou une Société Mère ne dispose pas d'un contrôle issu des droits de vote mais détient des actions ou autres participations représentant plus de 50% de la juste valeur du marché de la seconde société, pourvu que les Associés liés à l'Associé B ou à la Société Mère dispose de droits d'approbation sur le projet commercial (y compris le budget) et sur les modifications fondamentales des affaires de la seconde société.

«Fond Lié BGP» signifie toute joint-venture, fond ou instrument d'investissement géré ou contrôlé directement ou indirectement par un Associé A, ou tout groupe auquel appartient l'Associé A;

«Jour Ouvré» signifie un jour autre que le samedi et le dimanche pendant lequel la plupart des banques commerciales de la Cité de Londres, Frankfurt, Munich et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes;

«Juste Valeur du Marché» est la juste valeur du marché, lorsque tel est le cas, de (i) la Participation Défaillante Offerte (dans l'hypothèse d'un Avis de Défaut de Vente), (ii) des Parts Sociales B (dans l'hypothèse de la levée par un Associé A de l'Option de Déblocage ou d'une Option de Changement de Contrôle suite à un Changement de Contrôle OMERS) et des (iii) Parts Sociales A (dans l'hypothèse de la levée d'une Option de Changement de Contrôle lors d'un Changement de Contrôle BGP) à la Date Considérée qui sera calculée tel qu'énoncé dans le Pacte d'Associés;

«Montant Distribuable» signifie toute somme disponible ou distribuable par la Société, suite au paiement ou à la mise en provision de toute taxe, après déduction d'éventuels coûts supportés par la Société ou de l'une de ses Filiales, et suite à la constitution raisonnable de réserves pour des dettes actuelles ou éventuelles;

«Pacte d'Associés» signifie tout pacte d'associés conclu entre les Associés à tout moment;

«Projet Commercial» signifie le projet commercial de la Société à tout moment;

«Société Mère» en rapport avec une société, un partenariat ou toute autre entité légale signifie une société, un partenariat ou toute autre entité juridique qui détient directement ou indirectement au moins la majorité des droits de vote de cette société, partenariat ou autre entité juridique, ou qui a le droit de nommer ou de révoquer une majorité des administrateurs ou gérants de cette société, partenariat ou autre entité juridique, ou qui contrôle seule ou, conformément à un contrat avec des tiers, une majorité des droits de vote de cette société, partenariat ou autre entité juridique;

«Tiers Acheteur» signifie toute entité autre qu'un Affilié ou un Fond Lié BGP.

Ne varietur (signé): S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25571. Reçu quarante-quatre Euros (Enregistrement: 12.- + Timbres: 32.- = 44.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015180612/1678.

(150201291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

VB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.694.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157694/9.

(150173640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

VDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 168.641.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Unterschrift

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157696/10.

(150173292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Villa Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 108.342.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015157700/10.

(150173111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Decrow Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.797.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015158503/11.

(150175333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.
